

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Affaires culturelles - Don..... **Page 2451**
- Mise à disposition d'un fonds documentaire **Page 2452**
- Musée d'Art Contemporain - Mises à disposition **Pages 2452 à 2453**
- Réalisation d'émissions obligataires **Page 2453**

Arrêtés municipaux :

- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés per-

manents..... **Page 2454**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 2457**

- Délégation Générale aux Ressources Humaines :

- Arrêtés individuels **Page 2509**

- Centre Communal d'Action Sociale :

- Arrêtés individuels **Page 2510**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la Commande Publique - Avis..... **Page 2510**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Affaires culturelles - Don de l'œuvre « Indigo » de l'artiste Carolina Alfonso de la Paz (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2014/4 du Conseil municipal du 4 avril 2014 envoyée en Préfecture le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L 2122-22 -9° du Code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider « d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par

l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Vu la proposition de don gracieux, faite à la Ville de Lyon en date du 9 mai 2017, par Mme Carolina Alfonso de la Paz, demeurant au 62, rue Spontini, 75116 Paris,

Vu l'arrêté du Maire du 26 août 2016 déléguant à M. Richard Brumm les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville.

Décide :

Article Premier. - d'accepter le don à titre gracieux d'une œuvre d'art, « Indigo » impression sur soie, de l'artiste Carolina Alfonso de la Paz, grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, d'une valeur estimative de 170€.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 9 juin 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Richard BRUMM*

Mise à disposition d'un fonds documentaire détenu par la Métropole de Lyon à la Bibliothèque municipale (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2014/4 du Conseil municipal du 4 avril 2014 envoyée en Préfecture le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L 2122-22 -5° du Code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider « de la conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »,

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Vu la proposition de la Métropole de Lyon - Service lecture publique, de mettre à disposition à titre gratuit, un fonds documentaire à la Bibliothèque municipale de Lyon,

Vu le projet de convention qui définit les conditions administratives financières et techniques de cette mise à disposition, établi entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon – Bibliothèque municipale,

Vu l'arrêté du Maire du 26 août 2016 déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière de politique culturelle,

Décide :

Article Premier. - d'accepter la mise à disposition à la Bibliothèque municipale de Lyon à titre gratuit, d'un fonds documentaire (16 271 ressources) détenu par la Métropole de Lyon d'une valeur estimative de 38 000 €.

Art. 2. - de signer la présente convention.

Art. 3. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 16 juin 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Georges KÉPÉNÉKIAN*

Musée d'Art Contemporain - Mise à disposition de la salle de conférence à la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne Rhône-Alpes (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2014/4 du Conseil municipal du 4 avril 2014 envoyée en Préfecture le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L 2122-22 -5° du Code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider « de la conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »

Vu la délibération N° 2013/5614 du Conseil municipal du 1er juillet 2013 approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces au Musée d'Art Contemporain,

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé Musée d'Art Contemporain, situé 81 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon référencé comme ensemble immobilier n°6087,

Considérant la demande de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne Rhône-Alpes, le Grenier d'Abondance, 6 quai Saint-Vincent 69001 Lyon, d'organiser une réunion dans la salle de conférence du Musée d'art contemporain le lundi 12 juin 2017 à partir de 9 heures,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire, en date du 26 août 2016, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière de mise à disposition ponctuelle des locaux affectés au secteur culturel.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne Rhône-Alpes de 9 heures à 17 heures, le 12 juin 2017, des locaux sus désignés, moyennant une redevance de six cents euros HT.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 16 juin 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Georges KÉPÉNÉKIAN*

Musée d'Art Contemporain - Mise à disposition de la salle de Conférence à la société la Poste (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2014/4 du Conseil municipal du 4 avril 2014 envoyée en Préfecture le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L 2122-22-5° du Code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider « de la conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »,

Vu la délibération N° 2013/5614 du Conseil municipal du 1er juillet 2013 approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces au Musée d'Art Contemporain,

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé Musée d'Art Contemporain, situé 81 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon référencé comme ensemble immobilier n°6087,

Considérant la demande de la société la Poste, enseigne BP47002 (47002), 8 rue Jacquard 25070 Besançon Cedex 09, d'organiser une réunion dans la salle de conférence du Musée d'Art Contemporain le jeudi 22 juin 2017 de 8 heures à 13 heures,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire, en date du 26 août 2016, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière de mise à disposition ponctuelle des locaux affectés au secteur culturel.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de la société la Poste pour une durée de 4 heures, le 22 juin 2017, des locaux sus désignés, moyennant une redevance de trois cents euros HT.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 16 juin 2017

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint Délégué,

Georges KÉPÉNÉKIAN

Réalisation d'une émission obligataire de 15 millions d'Euros dans le cadre du programme EMTN avec GFI Securities Limited « GFI » agissant en qualité d'agent placeur dans le cadre du financement des opérations d'investissement prévues au budget primitif 2017. (Direction des Finances)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 ;

Vu la délibération du Conseil municipal 2014/5 du 4 avril 2014 donnant, au titre de l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour recourir, dans les limites fixées par le Conseil municipal, à des emprunts obligataires dans le cadre du programme Euro Medium Term Notes (EMTN) ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre... puissent être signées dans tous les cas par le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n°2016/25003 en date du 26 août 2016 de M. le Maire de Lyon déléguant à M. Richard Brumm les compétences en matières financières ;

Vu la délibération 2016/2588 du 16 décembre 2016 portant adoption du Budget Primitif 2017 ;

Décide :

Article Premier. - Que la Ville de Lyon réalise une émission obligataire de 15 millions d'Euros avec GFI agissant en qualité d'agent placeur dans le cadre du financement des opérations d'investissement prévues au budget primitif 2017. Les caractéristiques principales de cette émission obligataire sont les suivantes :

- Montant : 15 000 000 € ;
- Durée de : 10 ans (date d'échéance le 25 juin 2027);
- Taux d'intérêt annuel : Coupon de 1,05% (exact/exact - ICMA)
- Périodicité des échéances : annuelle (le 25 juin de chaque année)
- Amortissement : In fine
- Commissions : 40 000€ (y compris les frais de placeur et d'avocat)

Art. 2. - de signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.

Art. 3. - Conformément à l'article L 2321 - 2 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil municipal de Lyon s'engage pendant toute la durée du contrat à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement au prêteur des sommes dues en règlement des annuités prévues au contrat.

Art. 4. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Fait à Lyon, le 20 Juin 2017

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint Délégué aux Finances

et à la Commande publique,

Richard BRUMM

Réalisation d'une émission obligataire de 5 millions d'Euros dans le cadre du programme EMTN avec GFI Securities Limited « GFI » agissant en qualité d'agent placeur dans le cadre du financement des opérations d'investissement prévues au budget primitif 2017. (Direction des Finances)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 ;

Vu la délibération du Conseil municipal 2014/5 du 4 avril 2014 donnant, au titre de l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour recourir, dans les limites fixées par le Conseil municipal, à des emprunts obligataires dans le cadre du programme Euro Medium Term Notes (EMTN) ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre.... puissent être signées dans tous les cas par le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n°2016/25003 en date du 26 août 2016 de M. le Maire de Lyon déléguant à M. Richard Brumm les compétences en matières financières ;

Vu la délibération 2016/2588 du 16 décembre 2016 portant adoption du Budget Primitif 2017 ;

Décide :

Article Premier. - Que la Ville de Lyon réalise une émission obligataire de 5 millions d'Euros avec GFI agissant en qualité d'agent placeur pour le financement des opérations d'investissement prévues au budget primitif 2017. Les caractéristiques principales de cette émission obligataire sont les suivantes :

- Montant : 5 000 000 € ;
- Durée de : 10 ans (date d'échéance le 25 juin 2027);
- Taux d'intérêt annuel : Coupon de 1,01% (exact/exact - ICMA)
- Périodicité des échéances : annuelle (le 25 juin de chaque année)
- Amortissement : In fine
- Commissions : 26 125€ (y compris 19 400 € de commission agent placeur, 6 475 € de frais de listing et 250 € de frais AMF)
- Admission des obligations sur un marché réglementé : Euronext-Paris

Art. 2.- de signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.

Art. 3. - Conformément à l'article L 2321 - 2 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil municipal de Lyon s'engage pendant toute la durée du contrat à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement au prêteur des sommes dues en règlement des annuités prévues au contrat.

Art. 4. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Fait à Lyon, le 20 juin 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué aux Finances
et à la Commande Publique,
Richard BRUMM*

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation Générale au Développement Urbain - Direction des Déplacements Urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2017RP33653	Réglementation d'arrêt rue Marc Bloch Lyon 7ème (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé les jours ouvrables de 7h à 19h, mais le stationnement est interdit rue Marc Bloch (7), côté Sud, sur 15 mètres, au droit du n° 14. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la route.	13/6/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33654	Abrogation de stationnement rue d'Anvers Lyon 7ème (stationnement)	Considérant les changements intervenus dans les activités riveraines, il y a lieu de supprimer la réglementation de l'arrêt et du stationnement des véhicules en supprimant une aire de livraison et de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2016RP33156 du 26 octobre 2016 portant sur la mesure de réglementation d'arrêt.	13/6/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33657	Réglementation d'arrêt rue Paul Cazenueve Lyon 8ème (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé les jours ouvrables de 7h à 19h, mais le stationnement est interdit rue Paul Cazenueve (8), côté Ouest, au droit du n° 22, sur 10 mètres. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la route.	13/6/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33650	Limitation de vitesse à l'intersection du cours Suchet et de la rue Quivogne à Lyon 2ème (circulation)	La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h à l'intersection du cours Suchet (2) et de la rue Quivogne (2), sur 50 mètres de part et d'autre du carrefour, avec un aménagement de modération de la vitesse de type plateau.	14/6/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2017RP33643	Voie cyclable et double sens cyclable autorisés rue Jean Desparmet à Lyon 8ème (circulation)	Les prescriptions suivantes s'appliquent rue Jean Desparmet (8), de la rue Bataille (8) jusqu'à la rue Professeur Morat (8). Les cycles sont autorisés à circuler dans le sens contraire de la circulation générale (double sens cyclable). Il est créé une bande cyclable dans le sens contraire à la circulation réservée exclusivement aux cycles à deux ou trois roues.	15/6/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33644	Limitation de vitesse rue Jean Desparmet à Lyon 8ème (circulation)	La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h rue Jean Desparmet (8) de la rue Bataille (8) jusqu'à la rue Professeur Morat (8) avec deux aménagements de modération de la vitesse de type coussins berlinois situés au Nord du n° 27 et au droit du n° 9.	15/6/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33645	Cédez le passage à l'intersection de la rue Jean Desparmet et de la rue Bataille à Lyon 8ème (circulation)	A l'intersection de la rue Jean Desparmet (8) et de la rue Bataille (8), les conducteurs circulant rue Jean Desparmet (8) sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	15/6/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33592	Abrogation de circulation rue St Gervais à Lyon 8ème (circulation)	Considérant le réaménagement des voies dans le cadre du projet PUP Berliet, il y a lieu d'adapter la réglementation de la circulation, est abrogé l'arrêté 2009RP02214 du 26/04/2011 portant sur la mesure de sens unique.	12/6/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33595	Sens unique rue Saint-Gervais à Lyon 8ème (circulation)	Un sens unique est institué rue Saint-Gervais (8) dans le sens Sud/Nord, dans sa partie comprise entre la rue Marius Berliet (8) et l'avenue des Frères Lumière (8).	12/6/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33596	Sens interdit (ou sens unique) rue Saint-Gervais à Lyon 8ème (circulation)	Un sens unique est institué rue Saint-Gervais (8) dans le sens Nord/Sud, dans sa partie comprise entre la rue Marius Berliet (8) et la rue de la Fraternité (8).	12/6/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33598	Zone 30 rue de la Fraternité et rue Saint-Gervais à Lyon 8ème (circulation)	La zone dénommée Fraternité, définie par : rue de la Fraternité (8), dans sa partie comprise entre la rue Saint-Gervais et la rue Audibert et Lavirotte. Rue Saint-Gervais (8), dans sa partie comprise entre la rue Marius Berliet et la rue des Hérideaux constitue une zone 30 au sens de l'article R.110-2 du Code de la route. Les règles de circulation définies à l'article R.110-2 du Code de la route y sont applicables à compter de la mise en place de la signalisation.	12/6/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33613	Sens unique rue Saint-Gervais à Lyon 8ème (circulation)	Un sens unique est institué rue Saint-Gervais (8) dans le sens Sud/Nord, dans sa partie comprise entre la rue des Hérideaux et la rue de la Fraternité.	12/6/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33599	Feux d'intersection à l'intersection de la rue Audibert et Lavirotte et rue de la Fraternité à Lyon 8ème (circulation)	La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires à l'intersection de la rue Audibert et Lavirotte (8) avec la rue de la Fraternité (8). En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les conducteurs circulant sur la rue de la Fraternité à Lyon 8ème, et abordant cette intersection, sont tenus de céder le passage aux autres véhicules. La circulation des cycles circulant sur la rue de la Fraternité (8) dans le sens Ouest-Est est réglementée par des feux tricolores circulaires modaux à l'intersection de la rue de la Fraternité à Lyon 8ème avec la rue Audibert et Lavirotte. En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune les conducteurs circulant sur la rue de la Fraternité à Lyon 8ème, et abordant cette intersection, sont tenus de céder le passage aux autres véhicules. Les mouvements directionnels suivants sont autorisés pendant la durée de rouge du signal tricolore concerné, pour les cycles exclusivement et en cédant le passage aux piétons régulièrement engagés ainsi qu'aux différents mouvements de véhicules admis dans le carrefour : mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue de la Fraternité (sens Est/Ouest) vers la rue Audibert et Lavirotte (sens Sud/Nord) et mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue Audibert et Lavirotte (sens Sud/Nord) vers la rue de la Fraternité (sens Ouest/Est).	12/6/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2017RP33594	Stationnement réservé pour personne en situation de handicap rue Edith Piaf à Lyon 9ème (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement réservé accessible rue Edith Piaf (9), à 15 mètres au Sud de la rue Arthtur Rimbaud (9). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la route.	21/6/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33693	Stationnement réservé rue David à Lyon 3ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 m rue David (3), côté Est, au Nord de la rue de la Métallurgie. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/6/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33694	Abrogation de stationnement rue David à Lyon 3ème (stationnement)	Considérant le réaménagement de voirie, il y a lieu d'adapter la réglementation de la circulation, est abrogé l'arrêté 2009RP05985 du 28 avril 2011 portant sur la mesure de stationnement réservé.	21/6/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33695	Stationnement réservé rue David à Lyon 3ème (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement réservé sur une longueur de 6 m rue David (3), sur le côté Est, à 5 m au Nord de la rue de la Métallurgie. L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/6/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33691	Stationnement réservé rue Meynis à Lyon 3ème (stationnement)	Les deux-roues motorisés ont un emplacement de stationnement réservé sur 6 m rue Meynis (3), côté Ouest, au Sud du n° 4 (3 arceaux motos). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/6/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33692	Stationnement réservé rue des Rancy à Lyon 3ème (stationnement)	Les deux-roues motorisés ont un emplacement de stationnement réservé sur 6 m rue des Rancy (3), sur le côté Nord, à l'Est de la rue Danton (3 arceaux motos). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/6/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33667	Interdiction d'arrêt place de la Villette à Lyon 3ème (stationnement)	L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules sont interdits. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme dangereux au sens de l'article R.417-9 du Code de la route.	21/6/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2017RP33651	Abrogation de stationnement rue Etienne Rognon à Lyon 7ème (stationnement)	Considérant l'agrandissement du stationnement réservé aux cycles, il y a lieu d'adapter la réglementation du stationnement : est abrogé l'arrêté 2014RP29982 du 7 août 2014 portant sur la mesure de stationnement réservé.	21/6/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des Déplacements Urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30.					
Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.					

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8200	Association Grand prix international de piano de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du grand prix international de piano	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de Paris Rue Laporte	côté Sud, entre la rue Laporte et la rue de la Claire côté Ouest sur 40 m au Sud de la rue Roger Salengro	A partir du jeudi 6 juillet 2017, 18h, jusqu'au vendredi 7 juillet 2017, 0h
8201	Compagnie Relativement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation dans le cadre de Tout Le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Docteur Edmond Locard	côté pair, en face des n° 13 et n° 15 sur 2 emplacements	Le samedi 8 juillet 2017, de 15h à 23h30
8202	Association des Enfants sauvages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation dans le cadre de Tout Le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Rambaud	au droit du n° 13 bis sur 2 emplacements	Le dimanche 9 juillet 2017, de 14h à 22h
8203	La Mairie du 3ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un banquet républicain	l'organisation d'un banquet sera autorisée	Place Charles de Gaulle	(montage 13h30)	A partir du mercredi 12 juillet 2017, 17h, jusqu'au jeudi 13 juillet 2017, 0h
8204	Ministère de la Défense - Armée de terre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du défilé du 14 Juillet	la circulation des véhicules sera interdite	Place Maréchal Lyautey	chaussées Nord, Est et Sud et sur toutes les voies y aboutissant	Le jeudi 13 juillet 2017, de 15h à 20h
				Cours Franklin Roosevelt		
				Cours Vitton	entre la rue Tête d'Or et la rue Garibaldi	
				Quai de Serbie		
			la circulation des véhicules sera interrompue à la diligence des services de police	Quai Général Sarrail		Le jeudi 13 juillet 2017, de 6h à 20h
				Rue Garibaldi		
				Place Maréchal Lyautey	chaussées Nord, Est, Ouest et Sud, des deux côtés	
				Cours Franklin Roosevelt	ainsi que sur les contre-allées	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	entre la rue Pierre Corneille et le quai Général Sarrail, des deux côtés				
	Rue Pierre Corneille	entre la place Maréchal Lyautey et la rue Cuvier, des deux côtés				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8204	Ministère de la Défense - Armée de terre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du défilé du 14 Juillet	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Général Sarrail	des deux côtés, jusqu'à la rue Bugeaud sauf pour les véhicules des officiels et de l'Armée ainsi que des deux côtés de l'accès du bas-port du Rhône	Le jeudi 13 juillet 2017, de 6h à 20h
				Place Kléber		
				Rue de Sèze	de la rue Pierre Corneille à l'avenue Maréchal de Saxe, des deux côtés sauf pour les véhicules de l'Armée	
8205	Association Etats en Fêtes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un feu d'artifice	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Ludovic Ar-rachart	entre la rue Professeur Beauvi-age et la rue Jean Sarrazin	Le jeudi 13 juillet 2017, de 22h à 23h30
				Place du Huit Mai 1945	chaussée Nord	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ludovic Ar-rachart	des deux côtés, entre la rue Professeur Beauvi-sage et la rue Jean Sarrazin	A partir du jeudi 13 juillet 2017, 8h, jusqu'au vendredi 14 juillet 2017, 0h
				Place du Huit Mai 1945	chaussée Nord	
8206	L'association Cercle de la première compagnie sapeurs pompiers	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de bals	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Rabelais	entre la rue Molière et l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du jeudi 13 juillet 2017, 8h, jusqu'au samedi 15 juillet 2017, 8h
				Rue Pierre Corneille	entre la rue de Bonnel et le cours Lafayette	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rabelais	des 2 côtés, de l'avenue Maréchal de Saxe à la rue Pierre Corneille	
				Rue Pierre Corneille	du n° 88 au n° 94 et du n° 99 au n° 103	
8207	Association Cercle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des «Bals du 13 et 14 Juillet»	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Madeleine	entre la rue Saint-Michel et la place Saint-Louis	A partir du jeudi 13 juillet 2017, 8h, jusqu'au samedi 15 juillet 2017, 8h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Saint-Michel et la place Saint-Louis	
8208	M. Valla Vincent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Molière	côté impair, sur 10 m au droit du n° 71	Le vendredi 23 juin 2017, de 7h30 à 16h30
8209	L'établissement Le Mondrian	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des fêtes du 14 Juillet	des animations musicales seront autorisées	Place Raspail	(face au n° 1 quai Claude Bernard)	A partir du vendredi 14 juillet 2017, 16h, jusqu'au samedi 15 juillet 2017, 0h
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du vendredi 14 juillet 2017, 15h, jusqu'au samedi 15 juillet 2017, 1h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Claude Bernard	au droit du n° 1, sur 3 emplacements	A partir du vendredi 14 juillet 2017, 10h, jusqu'au samedi 15 juillet 2017, 1h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8210	Association GonA Swing	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un bal Swing	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bon Pasteur	au droit du n° 40 sur 15 m	Les jeudi 29 juin 2017 et jeudi 6 juillet 2017, de 18h à 23h
				Place Tabareau	au droit du n° 22 sur 15 m	Le jeudi 31 août 2017, de 18h à 23h
			une animation sera autorisée	Esplanade de la Grande Côte		Le jeudi 31 août 2017, de 19h30 à 22h
				Place de la Croix Rousse		Les vendredi 14 juillet 2017 et mercredi 2 août 2017, de 19h30 à 22h
8211	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Gambetta	au droit du n° 8	A partir du jeudi 22 juin 2017 jusqu'au mercredi 5 juillet 2017, de 7h30 à 17h
			la piste cyclable sera interrompue			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 8	A partir du jeudi 22 juin 2017 jusqu'au mercredi 5 juillet 2017
8212	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Girondins	côté pair, sur 10 m au droit du n° 28	Le jeudi 22 juin 2017
8213	Entreprise Lardy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	sur 10 m, au droit du n° 66	Le vendredi 23 juin 2017, de 6h à 12h
8214	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Victor Augagneur	entre le cours Lafayette et la rue Bonnel	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au mercredi 28 juin 2017, de 9h à 16h
					entre la rue Bonnel et la rue Servient	Le jeudi 22 juin 2017, de 9h à 16h
8215	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Perrache	sur 150 m au Sud du cours Charlemagne	A partir du vendredi 23 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 7h30 à 16h30
8216	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Docteur Horand	sur 20 m au droit du n° 8	Le vendredi 23 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 8	
8217	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pasteur	côté impair, sur 15 m au droit du n° 35	Le lundi 26 juin 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8218	Entreprise Technisign	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un radar à feux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Franklin Roosevelt	partie comprise entre la rue Garibaldi et le n° 51	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Cours Vitton	partie comprise entre le n° 7 et la rue Garibaldi	
				Cours Franklin Roosevelt	partie comprise entre la rue Garibaldi et le n° 51	
8219	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Hugues Guérin	entre le n° 33 et n° 39	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre le n° 12 et n° 18	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, entre le n° 33 et n° 39	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
8220	Maison des jeunes et de la culture - Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement Les Contes de la Pleine Lune	des animations seront autorisées, ainsi que l'accès et le stationnement de 3 Food-trucks	Quai Rambaud	au droit du n° 28	Le dimanche 9 juillet 2017, de 17h à 23h
8221	Maison des jeunes et de la culture de Saint-Rambert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation culturelle	la circulation des véhicules sera interdite	Pont de l'Île Barbe		Les dimanche 9 juillet 2017 et dimanche 16 juillet 2017, de 14h à 21h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur le parking	Le dimanche 23 juillet 2017, de 14h à 21h
						Le dimanche 23 juillet 2017, de 9h à 22h
						Les dimanche 9 juillet 2017 et dimanche 16 juillet 2017, de 9h à 22h
8222	L'association des sapeurs pompiers de Gerland	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation d'une terrasse	la circulation des véhicules et des piétons sera interdite	Rue du Rhône	entre l'avenue Debourg et la rue Mathieu Varille	A partir du jeudi 13 juillet 2017, 7h, jusqu'au samedi 15 juillet 2017, 8h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre l'avenue Debourg et la rue Mathieu Varille	A partir du dimanche 9 juillet 2017, 7h, jusqu'au samedi 15 juillet 2017, 14h
8223	Entreprise Fa Loisirs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation Pé-tanque	une animation pétanque sera autorisée	Place Maréchal Lyautey	(montage dès 16h)	Le lundi 10 juillet 2017, de 17h à 19h
8224	Maison des jeunes et de la culture - Presqu'île - Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Interlud'	l'installation de 5 tables, 5 parasols, 20 chaises sera autorisée	Quai Rambaud	(terrasse MJC)	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au vendredi 25 août 2017, de 15h30 à 20h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8225	Association Centre socio culturel du Point du Jour	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation dans le parc de la Mairie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Docteur Edmond Locard	en face des n° 13 à 15 sur 15 m	A partir du mardi 11 juillet 2017, 12h, jusqu'au mercredi 12 juillet 2017, 0h30
8226	La Mairie du 9ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Fêtes du 14 Juillet	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Corderie	du n° 15 au n° 25	A partir du mardi 11 juillet 2017, 20h, jusqu'au lundi 17 juillet 2017, 20h
8227	Association Collectif Asarts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation dans le cadre de Tout Le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Corderie	côté parc Roquette sur 3 emplacements en épi face au n° 21	Le mardi 11 juillet 2017, de 9h à 23h
8228	Association Centre social de Gerland	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation Jour de Fête	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Challemeil Lacour	côté sud, sur 20 m, à l'Est de la rue Prosper Chappet (côté square)	Le mardi 11 juillet 2017, de 8h à 23h
8229	Entreprise Balagan Système	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle dans le cadre de Tout Le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue René Leynaud	sur 2 emplacements en face du n° 19	Le mercredi 12 juillet 2017, de 14h à 22h
			une représentation sera autorisée	Passage Thiaffait	(montage dès 15 h)	Le mercredi 12 juillet 2017, de 19h à 20h30
8230	Entreprise Cic Lyonnaise de Banque	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un «exercice évacuation» CIC Lyonnaise de Banque	un rassemblement sera autorisé	Place Louis Pradel		Le mercredi 5 juillet 2017, de 11h à 11h30
8231	Association Cercle Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du bal des sapeurs pompiers	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	entre le n° 27 et la rue Smith et entre le n° 38 et la rue Smith	A partir du mercredi 12 juillet 2017, 7h, jusqu'au samedi 15 juillet 2017, 12h
8232	Association Mâ - Cie Chahut d'étoiles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation dans le cadre de Tout Le Monde Dehors	des installations seront autorisées	Place du Marché		Le mercredi 12 juillet 2017, de 11h à 20h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 3, sur trois emplacements	Le mercredi 12 juillet 2017, de 9h à 20h30
8233	Entreprise Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement sur un réseau télécom	l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Quai Charles de Gaulle	sur la berge en face de la salle 3000	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017
				Quai Général Sarrail	quai haut sur la promenade en face de l'immeuble situé au n° 16	
				Berge Dame Ellen Macarthur	en face de l'immeuble situé au n° 16	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Charles de Gaulle	sens Sud / Nord sur 100 m au Sud du bâtiment Interpol	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au mercredi 12 juillet 2017, de 9h à 16h
8234	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 60	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au mercredi 26 juillet 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8235	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Rue du Capitaine Robert Cluzan	entre la rue Jangot et la rue Salomon Reinach	A partir du jeudi 22 juin 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Sud/ Nord devront marquer l'arrêt de sécurité STOP mis en place par l'entreprise Sogea			
8236	Entreprise Pothier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise.	Rue Michel Félizat		A partir du vendredi 23 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
				Avenue Jean Jaurès	entre l'avenue Tony Garnier et l'Allée Pierre de Coubertin	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise.	Rue Pré Gaudry	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de Gerland	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Jean Jaurès	entre l'avenue Tony Garnier et l'Allée Pierre de Coubertin	
				Rue Michel Félizat		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Jean Jaurès	entre l'avenue Tony Garnier et l'Allée Pierre de Coubertin	
				Rue Michel Félizat		
				Rue Pré Gaudry	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de Gerland	
				Rue Michel Félizat	des deux côtés de la chaussée	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Jean Jaurès	des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	
				Rue Pré Gaudry	des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de Gerland	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8237	Entreprise Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Victor Lagrange	côté impair, au droit du n° 3	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au mercredi 26 juillet 2017
8238	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Grande Rue de la Guillotière	sur 30 m au droit du n° 12	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 12	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8239	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Chemin de Montauban	au droit du n° 29	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit de la propriété située au n° 29	
8240	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	entre le n° 59 et la rue Paul Bert	Le jeudi 22 juin 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir		trottoir Est, entre le n° 59 et la rue Paul Bert	
8241	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue du Jardin des Plantes	sur 20 m au droit du n° 9, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mardi 27 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m au droit du n° 9	A partir du mardi 27 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
8242	Entreprise Light Air	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Place Bellecour	côté Sud, sur 20 m au droit du n° 31	Le vendredi 23 juin 2017, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Sud, sur 30 m au droit du n° 31	
8243	Entreprise Axians	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Tilsitt	sur 20 m au droit du n° 1	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au mardi 27 juin 2017, de 9h à 16h
8244	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de marquage au sol	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Victor Augagneur	entre le cours Lafayette et la rue Servient	A partir du mercredi 28 juin 2017, 22h, jusqu'au jeudi 29 juin 2017, 5h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8245	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le remplacement d'une trappe dans une chambre Télécom - Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	côté impair, sur 10 m au droit du n° 123	A partir du jeudi 29 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017, de 7h30 à 16h30
8246	Entreprise Moretton Laurent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur cordes en façades	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Garibaldi	côté impair, sur 15 m au droit du n° 261	A partir du jeudi 29 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017, de 7h30 à 16h30
8247	Entreprise Services enseignes signalétiques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de tubes haute tension sur l'ouvrage SNCF à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux dans les carrefours suivants	Rue du Bourbonnais	au débouché de la rue Sidoine Apollinaire	A partir du jeudi 29 juin 2017, 22h, jusqu'au vendredi 30 juin 2017, 5h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier		au débouché de la rue du Docteur Horand	
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché de la rue Littré	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Sidoine Apollinaire et la rue du Docteur Horand	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Docteur Horand et la rue Sidoine Apollinaire	
8248	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Perrache	entre la rue Emile Duployé et la rue Nivière Chol côté Ouest, entre la rue Emile Duployé et la rue Nivière Chol	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 21 juillet 2017, de 9h à 16h A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 21 juillet 2017
8249	Entreprise Smdb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Richard Vinton	côté pair, sur 6 m au droit du n° 20	A partir du jeudi 22 juin 2017 jusqu'au dimanche 25 juin 2017
8250	Entreprise Dussert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maurice Flandin	côté pair, sur 15 m au droit du n° 26	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au jeudi 29 juin 2017
8251	Entreprise Eiffage Route Infrastructures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Maréchal de Saxe	entre le cours Lafayette et la rue Bonnel	Les lundi 26 juin 2017 et mardi 27 juin 2017, de 9h à 16h
				Rue de Bonnel	entre l'avenue Maréchal de Saxe et le cours de la Liberté	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8252	Entreprise Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Dalkia	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Lacassagne	sur 20 m au droit du n° 18	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au lundi 10 juillet 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au lundi 10 juillet 2017
8253	Entreprise Proef France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de fibre optique Frée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Béanger	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 1	Le vendredi 23 juin 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le vendredi 23 juin 2017
8254	Entreprise Batisens	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumont d'Urville	côté pair, sur 15 m au Nord de la rue de Nuits	A partir du vendredi 23 juin 2017 jusqu'au dimanche 16 juillet 2017
				Rue de Nuits	côté Nord, sur 36 m à l'Est de la rue Dumont d'Urville	
8255	Entreprise Snc Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement sur le réseau Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue Bony	partie comprise, entre la rue Anselme et le n°6	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au dimanche 30 juillet 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest (n° impairs), entre la rue Anselme et le n° 10	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au dimanche 30 juillet 2017
8256	Entreprise Snc tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement sur le réseau Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Dumont d'Urville	partie comprise, entre la rue de Nuits et le n° 14 bis	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 8h à 17h
8257	Entreprise Htcm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	sur 10 m au droit du n° 18	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 11 août 2017
8258	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Genève	des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au Nord du cours Vitton	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 8h à 16h
				Avenue Thiers	entre la commune de Villeurbanne et le cours Vitton	
				Cours Vitton	entre l'avenue Thiers et la rue Michel Rambaud	
				Avenue Thiers	entre la rue des Emeraudes et le cours Vitton	des deux côtés de la chaussée, entre la commune de Villeurbanne et le cours Vitton
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Emeraudes et le cours Vitton	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8258	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Thiers et la rue Michel Rambaud	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
				Rue de Genève	des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au Nord du cours Vitton	
8259	Entreprises Eiffage et Keolis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un quai bus provisoire Sytral C3	le stationnement des véhicules sera interdit gênant, sauf pour les services réguliers urbains et interurbains de transport en commun	Rue Vauban	côté impair (Nord), sur 20 m entre le n° 81 et la rue Boileau	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au lundi 24 juillet 2017
8260	M. Lanier Ludovic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Humilité	côté pair, sur 20 m en face du n° 7	Le dimanche 2 juillet 2017, de 6h à 12h
				Place Gabriel Péri	sur 20 m en face du n° 12	
8261	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Chinard	sur 25 m au droit du n° 25	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8262	Entreprise Mercier Manutention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances au moyen d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue Marius Berliet	trottoir Nord, au droit de l'engin de levage	A partir du mardi 4 juillet 2017 jusqu'au mercredi 5 juillet 2017, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Est/Ouest, au droit du véhicule de levage, sur 15 m face au n° 84	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 15 m face au n° 84	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8263	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Président Edouard Herriot	sur 15 m au droit du n° 40	Les lundi 26 juin 2017 et mardi 27 juin 2017, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Plâtre	entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue Paul Chenavard	
				Rue Pleney	entre la rue du Plâtre et la rue Longue	
8264	Entreprise Loxam-Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de câblage sur toiture	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de la Bombarde	entre la rue des Antonins et le quai Romain Rolland	Le lundi 26 juin 2017, de 8h30 à 13h30
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Bœuf et la rue des Antonins	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le lundi 26 juin 2017, de 7h30 à 13h30
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché sur le quai Romain Rolland	Le lundi 26 juin 2017, de 8h30 à 13h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8265	Entreprise Idf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un véhicule de formation sur chaussée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant le stationnement pour un véhicule de formation sera autorisé	Rue de Gerland	chaussée principale, côté Est, sur 15 m au droit du n° 189	Le mardi 4 juillet 2017, de 6h à 19h
8266	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Mercier le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Romain	trottoir Sud, entre le n° 6 et la rue Marius Berliet côté pair, entre le n° 6 et la rue Marius Berliet	Le mercredi 5 juillet 2017
8267	Entreprise Pollet Michel et Fils	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue René Cassin	côté pair, sur 10 m au droit du n° 30	Les jeudi 6 juillet 2017 et vendredi 7 juillet 2017
8268	Entreprise Spie Sud/Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par le personnel de l'entreprise la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Baizet	au droit du site technique de Téou	A partir du jeudi 6 juillet 2017 jusqu'au lundi 7 août 2017
8269	Entreprise Sogetrel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite	Place Adrien Godien Avenue de Grande Bretagne Place Adrien Godien Avenue de Grande Bretagne	dans le carrefour avec le pont Winston Churchill sens Sud / Nord, chaussée Est dans le carrefour avec la voie d'accès au quai Charles de Gaulle dans le carrefour avec le pont Winston Churchill sens Sud / Nord, chaussée Est dans le carrefour avec la voie d'accès au quai Charles de Gaulle	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 22h à 6h
8270	Entreprise Sogetrel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai André Lassa-gne	au droit des n° 9 et 10	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 22h à 6h A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017, de 22h à 6h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8271	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau gaz dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Avenue Jean Mermoz	trottoir Nord, entre le n° 89 et le boulevard Ambroise Paré	A partir du mercredi 21 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Ambroise Paré	au débouché sur l'avenue Jean Mermoz	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Mermoz	côté impair, entre le n° 89 et le boulevard Ambroise Paré	
8272	Entreprises Petavit - Sobeca - Carrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Paul Santy	sur 50 m à l'Ouest de la rue Professeur Beauvisage	A partir du mercredi 21 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Sud, sur 50 m à l'Ouest de la rue Professeur Beauvisage	
8273	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Route de Vienne	dans le carrefour avec la rue Challemel Lacour et la rue Henri Barbusse	A partir du mardi 20 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
8274	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau gaz sous chaussée dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite	Avenue Rockefeller	sens Ouest/Est, entre le cours Eugénie et le boulevard Pinel	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 28 juillet 2017
				Boulevard Pinel	sens Nord/Sud, entre l'avenue Rockefeller et la rue Laënnec	
8275	M. Valla Vincent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Molière	sur 15 m au droit du n° 71	Le vendredi 23 juin 2017
8276	Entreprise Parcs et Sports	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Impasse Victor Hugo	sur 20 m au droit du n° 4	A partir du vendredi 23 juin 2017 jusqu'au samedi 22 juillet 2017
8277	Entreprise Soterly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue Marius Berliet	trottoir Sud, sur 40 m de part et d'autre du n° 80	A partir du vendredi 23 juin 2017 jusqu'au mercredi 5 juillet 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 40 m de part et d'autre du n° 80	
8278	France 3	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une retransmission télévisée	le stationnement d'un véhicule immatriculé 935 A J H 69 sera autorisé	Quai Rambaud	sur la promenade, à proximité du n° 13 bis	Le mercredi 21 juin 2017, de 18h à 20h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8279	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie pour le compte de la SERL	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Jean Jaurès	trottoir Ouest, au droit du futur débouché du prolongement de la rue Marie Madeleine Fourcade et de l'avenue Jean Jaurès	A partir du mercredi 21 juin 2017 jusqu'au lundi 26 juin 2017
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la piste cyclable sur trottoir		entre la rue Pré Gaudry et la rue Chateaubriand	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 30 m de part et d'autre de la rue Marie Madeleine Fourcade	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 30 m de part et d'autre de la rue Marie Madeleine Fourcade	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, sur 30 m de part et d'autre de la rue Marie Madeleine Fourcade (hors les Jeudis de 13 heures à 20 heures) côté Ouest, sur 30 m de part et d'autre, face à la rue Marie Madeleine Fourcade	
8280	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF	la circulation des piétons sera interdite	Rue Gilbert Dru	trottoir Est, sur 50 m au Sud de la Grande rue de la Guillotière	A partir du mercredi 21 juin 2017 jusqu'au samedi 15 juillet 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue des Trois Rois	sur 35 m au Sud de la Grande rue de la Guillotière	A partir du mercredi 21 juin 2017 jusqu'au samedi 15 juillet 2017, de 8h30 à 16h
					sur 50 m au Sud de la Grande rue de la Guillotière	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gilbert Dru	côté Est, sur 50 m au Sud de la Grande rue de la Guillotière	A partir du mercredi 21 juin 2017 jusqu'au samedi 15 juillet 2017
				Rue des Trois Rois	sur 35 m au Sud de la Grande rue de la Guillotière	A partir du mercredi 21 juin 2017 jusqu'au samedi 15 juillet 2017, de 8h30 à 16h
					côté impair, sur 35 m au Sud de la Grande rue de la Guillotière	A partir du mercredi 21 juin 2017 jusqu'au samedi 15 juillet 2017
Rue Gilbert Dru	sur 50 m au Sud de la Grande rue de la Guillotière	A partir du mercredi 21 juin 2017 jusqu'au samedi 15 juillet 2017, de 8h30 à 16h				
8281	Entreprise Soterly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès au chantier pour des véhicules poids lourds	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Agnan	côté pair, sur 20 m face au n° 5	A partir du vendredi 23 juin 2017 jusqu'au vendredi 4 août 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8282	La Métropole de Lyon - la Direction de la voirie et des Entreprises Adjudicataires du Marché	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de reprise de pavage sur chaussée	la circulation des véhicules sera interdite	Montée Saint-Sébastien	sens Nord / Sud entre la rue des Fantasques et la rue Burdeau	A partir du lundi 26 juin 2017, 8h, jusqu'au lundi 31 juillet 2017, 16h30
					sens Sud / Nord entre la place Croix Paquet et la rue René Leynaud	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue René Leynaud et la rue Burdeau	
					au deux roues sur le trottoir situé en face de la rue René Leynaud	
8283	Entreprise Sogetrel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules sera interdite	Rue d'Alsace Lorraine	par tronçons de rues compris entre deux carrefours successifs	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 22h à 6h
				Cours d'Herbouville	dans la voie de circulation du terre-plein central	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017, de 22h à 6h
				Quai André Lasagne		
				Rue d'Alsace Lorraine	par tronçons de rues compris entre deux carrefours successifs	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017, de 22h à 6h
				Cours d'Herbouville	dans la voie de circulation du terre-plein central	
				Quai André Lasagne	dans la voie de circulation du terre-plein central	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 22h à 6h
8284	Entreprise Gcp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Longue	sur 10 m au droit des n° 21 à 23	Le lundi 26 juin 2017, de 7h à 19h
8285	Entreprise Carriion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de réseau d'eau potable	la circulation des véhicules sera interdite	Rue d'Aubigny	sens Ouest/Est, entre la rue Maurice Flandin et la rue Gandollière	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maurice Flandin	des deux côtés, sur 30 m au Sud de la rue d'Aubigny	
			une interdiction de tourne à gauche sera signalée par un panneau B2A		sens Nord/Sud, au carrefour avec la rue d'Aubigny	
8286	Entreprise Carriion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de réseau d'eau potable	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Maurice Flandin	entre la rue d'Aubigny et l'avenue Georges Pompidou	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au lundi 31 juillet 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue d'Aubigny et l'avenue Georges Pompidou	
8287	Entreprise Julien Micollet Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Claudia	entre la place des Cordeliers et le parking des Cordeliers	Le lundi 26 juin 2017, de 9h à 16h
8288	Groupe Proges	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation festive	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Rambaud	sur le parking en face du n° 43 sur 20 emplacements	A partir du lundi 26 juin 2017, 7h, jusqu'au mardi 27 juin 2017, 0h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8289	L'établissement Tea Landsia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	au droit du n° 16, sur une longueur de 5 m	A partir du samedi 24 juin 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
8290	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'application d'enrobés dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Cuire	côté pair entre la rue Marie Henriette et le n° 54	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
8291	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Tronchet	entre le n° 91 et 95	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 91 et 95	
8292	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue Victor Fort	au droit de l'immeuble situé au n° 4	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au mercredi 5 juillet 2017
8293	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	sur 6 m au droit du n° 42	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au dimanche 2 juillet 2017
8294	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jean Jullien	entre le n° 2 et la rue Artaud	A partir du mardi 27 juin 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017
				Rue Artaud	entre le n° 35 et la rue Jean Jullien	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Jullien	côté pair (Est), entre le n° 2 et la rue Artaud	
				Rue Artaud	côté impair (Nord), entre le n° 35 et la rue Jean Jullien	
8295	Entreprise Démolition Brique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et d'un monte matériaux	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue Vendôme	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 33	Le mardi 27 juin 2017, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8296	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 2 T	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pétrequin	sur 40 m au droit de l'immeuble situé au n° 33	Le mardi 27 juin 2017, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Jean Broquin et la rue de la Gaité	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au droit de l'immeuble situé au n° 33	Le mardi 27 juin 2017
8297	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 50 m au Sud de la rue Desaix	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
8298	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	entre la rue Servient et l'avenue Georges Pompidou	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au mardi 18 juillet 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au mardi 18 juillet 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8299	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon, Service voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Grenette	entre la rue du Président Edouard Herriot et la place des Cordeliers	Le lundi 26 juin 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur la rue du Président Edouard Herriot	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» obligatoire			
8300	Entreprise Pro-war Industrie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bonnel	sur 15 m au droit du n° 23	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au mardi 27 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m au droit du n° 23	
8301	Entreprise Prezioso	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole	la circulation des piétons sera interdite alternativement	Pont Kitchener Marchand	trottoir Nord et trottoir Sud	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, de 9h à 16h
8302	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon, Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Avenue Lacassagne	sur 30 m au droit du n° 241	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m en face du n° 241	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 7h à 16h30
			un autre couloir bus à contre-sens devra être matérialisé par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.		sur 30 m au droit du n° 241	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
8303	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Forces	sur 20 m au droit du n° 1	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au mercredi 12 juillet 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 1	
8304	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	des deux côtés de la chaussée entre la quai Victor Augagneur et le cours de la Liberté	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au lundi 31 juillet 2017, de 7h30 à 16h30
8305	Entreprise Ciriani	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Neuve	entre la rue de la République et la rue du Président Edouard Herriot	A partir du mardi 27 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8306	Entreprise Séea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis et Orange dans le cadre du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Henri Barbusse	chaussée principale, entre le n° 14 et la rue Pierre Delore	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 7h30 à 17h
					à l'intérieur du couloir Bus, entre le n° 14 et la rue Pierre Delore	
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès de transport en commun	Rue Pierre Delore	sens Est/Ouest, entre la rue Henri Barbusse et la rue Garon Duret	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Garon Duret et la rue Henri Barbusse	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 77 et la rue Paul Cazeneuve	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
				Rue Henri Barbusse	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 14 et la rue Pierre Delore	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
une déviation sera mise en place lors des travaux par les rues	Rue Paul Cazeneuve/Rue Jean Chevailler et la Rue Villon		A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 9h à 16h30			
8307	Entreprise Masarre Fils	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Gerland	trottoir Est, entre le face n° 148 et le n° 137	A partir du vendredi 23 juin 2017 jusqu'au lundi 3 juillet 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le face n° 148 et le n° 137	
8308	Entreprise Eiffage Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Raulin	trottoir Est, sur 40 m au Nord de la rue Etienne Rognon	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Etienne Rognon	côté Nord, sur 10 m à l'Est de la rue Raulin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Raulin	côté Est, sur 40 m au Nord de la rue Etienne Rognon côté Ouest, sur 5 m à partir d'un point situé à 20 m au Nord de la rue Etienne Rognon (matérialisation d'un passage piétons provisoire)	
8309	Entreprise Feta	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Robin	côté impair, sur 20 m au droit du n° 7	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au jeudi 20 juillet 2017
8310	Entreprise Rane et Genevois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Claude Bernard	côté Est, sur 10 m au droit du n° 5	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au mercredi 26 juillet 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8311	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie et de réfection de chaussée	la circulation des véhicules sera interdite sauf accès aux riverains	Quai Paul Sédallian	chaussée Ouest, entre le n° 27bis et la rue Joannès Carret	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 28 juillet 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre-allée Ouest, des deux côtés de la chaussée, entre le n° 27bis et la rue Joannès Carret	
8312	Entreprise Mancipoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Surville	des deux côtés de la chaussée de la contre-allée Nord située entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Hermann Frenckel	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017
8313	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie et de réfection de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins du chantier	Rue Félix Mangini	entre la rue des Brasseries et la rue Jean Marcuit	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 28 juillet 2017
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Joannès Carret	sur 30 m de part et d'autre de la rue Louis Bouquet	
				Rue Jean Marcuit	sur 50 m au Nord de la rue Jean Marcuit	
				Rue Félix Mangini	sur 30 m à l'Est de la rue Joannès Carret	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Joannès Carret	entre la rue des Brasseries et la rue Jean Marcuit	
				Rue Félix Mangini	sur 30 m de part et d'autre de la rue Louis Bouquet	
				Rue Jean Marcuit	entre la rue des Brasseries et la rue Jean Marcuit	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Jean Marcuit	sur 30 m à l'Est de la rue Joannès Carret	
				Rue Joannès Carret	sur 50 m au Nord de la rue Jean Marcuit	
				Rue Jean Marcuit	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Est de la rue Joannès Carret	
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Joannès Carret	côté Est, sur 50 m au Nord de la rue Jean Marcuit				
	Rue Joannès Carret	côté Est, sur 30 m de part et d'autre de la rue Louis Bouquet				
	Rue Félix Mangini	des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Brasseries et la rue Jean Marcuit				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8314	Entreprise Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Georges Gouy	entre l'avenue Debourg et la rue Simon Fryd	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud / Nord entre l'avenue Debourg et la rue Simon Fryd	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre l'avenue Debourg et la rue Simon Fryd	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Debourg et la rue Simon Fryd	
8315	Entreprise Tp Dauphinois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue de l'Université	entre le n° 38 et la rue d'Anvers	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au mercredi 26 juillet 2017
				Rue d'Anvers	trottoir Nord, sur 30 m à l'Est de la rue d'Anvers trottoir Est, entre la rue de l'Université et la rue Renan	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de l'Université	entre le n° 38 et la rue d'Anvers	
				Rue d'Anvers	entre la rue de l'Université et la rue Renan	
				Rue Renan	des deux côtés de la chaussée,	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue d'Anver	entre la rue de l'Université et la rue Renan	
				Rue Renan	des deux côtés de la chaussée	
				Rue de l'Université	entre le n° 38 et la rue d'Anvers	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Renan	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'Est de la rue d'Anvers	
				Rue de l'Université	côté pair, entre le n° 38 et la rue d'Anvers	
				Rue d'Anvers	côté pair, entre la rue de l'Université et la rue Renan	
			8316	La Métropole de Lyon - Direction de la propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le nettoyage de chaussée	
la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	entre la rue Ranvier et le boulevard Ambroise Paré					
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Ranvier et le boulevard Ambroise Paré					
8317	Entreprise Solydec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	sur 20 m, au droit du n° 20	Le mercredi 28 juin 2017, de 7h30 à 17h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8318	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	le stationnement des engins du demandeur sera autorisé	Rue Josephin Soulary	dans les escaliers en face du n° 31	A partir du mercredi 28 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mascrany	sur 15 m entre le n° 7 et le n° 9	
8319	Entreprise Anmp - France Prévention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule médicalisé	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Inkermann	côté pair, sur 20 m entre le n° 43 et 45	Le jeudi 29 juin 2017
8320	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Jean Jaurès	sur 30 m de part et d'autre de la rue Marie Madeleine Fourcade	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017
			la circulation des véhicules sera interdite en alternance sur la chaussée Est ou chaussée Ouest			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8321	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté pair, sur 10 m au droit du n° 10	Le mardi 27 juin 2017
8322	Entreprise DSI Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Palais Grillet	entre la rue Thomassin et la rue de la Ferrandière	Le mercredi 28 juin 2017, de 7h à 11h
			la circulation des véhicules sera interdite			
8323	Entreprise Tap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'évacuation de gravats à l'aide d'un camion aspirateur	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Mail	entre la rue Dumenge et l'emprise de chantier	A partir du mercredi 28 juin 2017 jusqu'au jeudi 29 juin 2017, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du mercredi 5 juillet 2017 jusqu'au jeudi 6 juillet 2017, de 8h à 17h
					partie comprise entre la rue d'Austerlitz et la rue Dumenge	A partir du mercredi 28 juin 2017 jusqu'au jeudi 29 juin 2017, de 8h à 17h
						A partir du mercredi 5 juillet 2017 jusqu'au jeudi 6 juillet 2017, de 8h à 17h
8324	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 2 T 5	la circulation des piétons sera interdite	Rue Godefroy	trottoir pair, entre le n° 26 et la place Maréchal Lyautey	Le mercredi 28 juin 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 24 et la place Maréchal Lyautey	Le mercredi 28 juin 2017, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 24 et la place Maréchal Lyautey	Le mercredi 28 juin 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8325	Entreprise Engie Inéo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue de Trion	sur 10 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situé au droit du n° 91	A partir du jeudi 29 juin 2017, 21h, jusqu'au vendredi 30 juin 2017, 5h
8326	Entreprise Atu Tif Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchements sur réseau télécom.	la circulation des piétons sera interdite	Rue Boileau	trottoir impair entre la rue Lieutenant Colonel Prévost et le n° 1	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Lieutenant Colonel Prévost et le n° 10	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Lieutenant Colonel Prévost et le n° 10	
8327	La mutuelle Smerra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'accueil d'étudiants dans le cadre d'inscriptions	l'installation d'une table sera autorisée	Cours Albert Thomas	au droit du n° 5 bis	A partir du mercredi 5 juillet 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017, de 8h à 19h
8328	Association Laïque Gerland Mouche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un concours de pétanque	un concours de pétanque sera autorisé	Place Jean Jaurès		Le samedi 8 juillet 2017, de 8h30 à 20h
8329	La Chapelle de la Trinité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de manifestations	le stationnement de 2 véhicules techniques sera autorisé	Passage Menestrier		Le lundi 31 juillet 2017, de 12h à 20h
			le stationnement de 3 véhicules techniques sera autorisé			A partir du lundi 17 juillet 2017, 8h, jusqu'au vendredi 21 juillet 2017, 19h
			le stationnement de 6 véhicules techniques sera autorisé			A partir du lundi 10 juillet 2017, 9h, jusqu'au mercredi 12 juillet 2017, 18h
8330	L'Académie de Ballet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un stage de danse au Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint-Vincent	au droit du n° 6, sur 15 m	A partir du vendredi 14 juillet 2017 jusqu'au mercredi 19 juillet 2017
8331	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue Saint-Jean		A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 21h à 5h
			la circulation des véhicules sera interdite			
8332	Entreprise Tous Travaux de Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Cuire	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 71	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au mercredi 28 juin 2017
8333	Entreprise Le Ny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Favorite	sur 12 m en face du n° 9	A partir du samedi 24 juin 2017 jusqu'au vendredi 21 juillet 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8334	Entreprise Serfim T.I.C	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Bouteille	de part et d'autre de la zone de chantier	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 0h à 7h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Pareille et la place Fernand Rey	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m en face du n° 21	
8335	Entreprise Guillemier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Ruelle du Grand Casernement	sur 20 m en face du n° 4	Les mardi 27 juin 2017 et mercredi 28 juin 2017, de 7h à 20h
8336	Entreprises Razel Bec, Guintoli, et Stal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 SYTRAL	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Garibaldi	chaussée principale, sens Nord / Sud, sur 50 m au Nord du cours Lafayette	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017, de 8h à 17h
			la circulation sera interdite aux véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun et services autorisés		dans le sens Nord / Sud du site propre Est partie comprise entre la rue Robert et le cours Lafayette	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée principale, sens Nord / Sud, sur 50 m au Nord du cours Lafayette	
8337	Entreprises Petavit/ Sobeca/ Carrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Catherine Favre	au débouché sur l'avenue Jean Mermoz	A partir du vendredi 23 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	
8338	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Tourville	sur 40 m au droit du n° 8	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au mardi 4 juillet 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre du n° 8	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8339	Entreprises Petavit - Sobeca - Carrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Professeur Joseph Nicolas	sur 30 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, au débouché sur l'avenue Jean Mermoz	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 30 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	
			le tourne à droite et tourne à gauche seront interdits	Avenue Jean Mermoz	en direction de la rue Professeur Nicolas sur la partie Sud	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8340	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de dévoiement d'un réseau HTA dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Trarieux	entre le boulevard Pinel et le n° 133	Le jeudi 22 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8341	Entreprise MdtP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Emile Combes	à l'intérieur du giratoire dans le carrefour avec la rue Xavier Privas	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8342	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour la Métropole	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Quai Raoul Carrie	sens Nord/Sud, sur 50 m au Nord de la rue Pierre Termier	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au jeudi 29 juin 2017, de 9h à 16h
			le tourne à gauche des véhicules circulant sens Nord/Sud sera interdit		sur la rue Pierre Termier	
8343	Entreprise Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Le Royer	entre l'avenue Maréchal de Saxe et la rue Vendôme	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au mardi 27 juin 2017, de 9h à 16h
8344	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Charles Bien-nier	côté pair, sur 20 m au droit du n° 2	Les mardi 27 juin 2017 et mercredi 28 juin 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 2	
8345	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage d'un échafaudage	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Neuve	entre la rue de la République et la rue Président Edouard Herriot	A partir du mardi 27 juin 2017 jusqu'au mercredi 28 juin 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire			
8346	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Rochaix	côté impair, entre le n° 65 et le n° 69	A partir du mercredi 28 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 8h à 17h
8347	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'Enedis dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Jean Mermoz	entre la rue Professeur Morat et le boulevard Ambroise Paré	A partir du mercredi 28 juin 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Professeur Morat et le boulevard Ambroise Paré	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Professeur Morat et le boulevard Ambroise Paré	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8348	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de la Claire	entre la rue de Bourgogne et la rue Roger Salengro	A partir du mercredi 28 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Bourgogne et la rue Roger Salengro	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8349	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Garibaldi	sur la contre-allée Est, en face des n° 301 et n° 303	Le mercredi 28 juin 2017
8350	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon - éclairage public	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	côté pair, sur 15 m au droit du n° 20	A partir du mercredi 28 juin 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017, de 7h30 à 16h30
8351	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Paul Santy	sur 10 m de part et d'autre du n° 203	A partir du mercredi 28 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017
8352	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Surville	sur 20 m au droit du n° 111	A partir du mercredi 28 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 20 m au droit du n° 111	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8353	Entreprise Thollot Agenceur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	côté pair, sur 15 m au droit du n° 104	Le mercredi 28 juin 2017
8354	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade d'urgence à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Maurice Flan-din	trottoir pair, entre le n° 30 et la rue d'Aubigny	Le jeudi 29 juin 2017, de 7h à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 30 et le n° 32	
8355	Association Eco Système	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte solidarité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Sathonay	au droit du n° 5 sur 2 emplacements	Le samedi 8 juillet 2017, de 8h à 14h
			un barnum 3 X 3 sera autorisé	Cours Charlemagne	en face du n° 50 sur 2 emplacements	
				Place Sathonay		Le samedi 8 juillet 2017, de 8h30 à 14h
Place de l'Hippodrome						
8356	Entreprise Lugis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	côté pair, sur 10 m au droit du n° 4	Le jeudi 29 juin 2017
8357	Entreprise Rhône Forez Paysages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Maurice	côté pair, sur 10 m au droit du n° 6	Les jeudi 29 juin 2017 et vendredi 30 juin 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8358	Etablissement Livestation Diy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation	des animations seront autorisées	Rue Pasteur	au droit du n° 42	Le vendredi 14 juillet 2017, de 12h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le vendredi 14 juillet 2017, de 10h à 19h
8359	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF et pour l'opérateur Orange	la circulation des piétons sera interdite	Rue Marietton	trottoir Sud, entre la rue Saint-Simon et la rue du Souvenir	A partir du jeudi 29 juin 2017 jusqu'au vendredi 14 juillet 2017
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sens Ouest/Est, entre la rue du Souvenir et la rue Saint-Simon	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue du Souvenir et la rue Saint-Simon	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Sud, entre la rue du Souvenir et la rue Saint-Simon	
8360	Entreprise Bonfond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Muriers	côté impair, sur 10 m au droit du n° 1	Les jeudi 29 juin 2017 et vendredi 30 juin 2017
8361	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de l'Université	sur 20 m, au droit du n° 48	A partir du jeudi 22 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 48	A partir du jeudi 22 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
8362	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Boulevard de Bal-mont	entre le boulevard de la Duchère et le n° 12	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
8363	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des piétons sera gérée en permanence au droit de la fouille	Avenue Jean Mer-moz	trottoir Sud, entre le n° 90 et le n° 92	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Ouest/Est, entre le n° 90 et le n° 92 (à l'intérieur de l'emprise du chantier Tramway T6)	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 90 et le n° 92	
8364	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue Saint-Jean de Dieu	sur le carrefour avec le boulevard Jules Carteret	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Sud du boulevard Jules Carteret					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8365	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur les bandes cyclables	Rue Croix Barret	dans les deux sens de circulation, entre le n° 20 et le boulevard de l'Artillerie	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		entre le n° 28 et le boulevard de l'Artillerie	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 28 et le boulevard de l'Artillerie	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m de part et d'autre du n° 28	
8366	Entreprise Coumert et Fils	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'accès au chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Docks	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 76 bis	Le jeudi 29 juin 2017
8367	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations d'eau	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Galland		A partir du vendredi 30 juin 2017 jusqu'au jeudi 31 août 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée	
8368	Mme Vessela	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Musée Guimet	côté Est sur 20 m au nord de la rue Duquesne (angle du 73 rue Duquesne)	Les samedi 24 juin 2017 et dimanche 25 juin 2017, de 8h à 20h
8369	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de canalisation d'eau	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Victor Lagrange	entre l'avenue Jean Jaurès et le boulevard Yves Farges	A partir du vendredi 30 juin 2017 jusqu'au mercredi 30 août 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre l'avenue Jean Jaurès et le boulevard Yves Farges	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés, entre l'avenue Jean Jaurès et le boulevard Yves Farges	
8370	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Baraban	sur 20 m au droit du n° 55	Le vendredi 30 juin 2017, de 21h à 6h
8371	Entreprise Pollet et Fils	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Condé	côté impair, sur 10 m au droit du n° 15	A partir du jeudi 29 juin 2017 jusqu'au samedi 29 juillet 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8372	Entreprise Laurent Moretton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Garibaldi	sur 15 m au droit du n° 261	A partir du jeudi 29 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017
8373	Entreprise Soriev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marius Audin	côté impair, sur 10 m au droit du n° 1	A partir du mercredi 28 juin 2017 jusqu'au mercredi 26 juillet 2017
8374	Entreprise Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Feuillat	côté pair, sur 30 m au droit de la façade située au n° 6	Le mercredi 28 juin 2017, de 7h à 13h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le mercredi 28 juin 2017, de 7h à 17h
8375	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de câbles dans une chambre Télécom	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Gaspard André	entre le quai des Célestins et la place des Célestins au débouché sur le quai des Célestins	A partir du mercredi 28 juin 2017, 22h, jusqu'au jeudi 29 juin 2017, 6h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			Les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire			
8376	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Maximin	côté impair, sur 10 m au droit du n° 25 et n° 11	Le mercredi 28 juin 2017, de 7h30 à 16h30
8377	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibres optiques	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Rue Grôle	côté pair, sur 10 m au droit du n° 2	A partir du jeudi 29 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 22h à 6h
				Place des Cordeliers	sur 10 m au droit du n° 2 et n° 3	
				Quai Jean Moulin	sur 10 m au droit du n° 27	
8378	Entreprise Héra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ravat	côté pair, sur 10 m au droit du n° 38	Le vendredi 30 juin 2017, de 7h30 à 16h30
8379	Entreprise Vassivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 88	A partir du mardi 27 juin 2017 jusqu'au mardi 11 juillet 2017
8380	Entreprise Eiffage Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Chenavard	au droit du n° 21, sauf sur la zone de desserte et la place réservée «Hôtel»	A partir du mercredi 28 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
8381	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le démontage d'un échafaudage	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sergent Blandan	entre la place Sathonay et la rue Terme	Les jeudi 29 juin 2017 et vendredi 30 juin 2017, de 8h30 à 17h30
8382	Entreprise Bati-coop	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Mail	entre le n° 21 et 31	A partir du mercredi 28 juin 2017 jusqu'au samedi 28 juillet 2018

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8383	Mairie du 8ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle de voltige aérien	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Ambroise Courtois	chaussée Ouest, côté bâtiment entre le Cours Albert thomas et l'avenue des Frères Lumière	A partir du samedi 24 juin 2017, 14h, jusqu'au lundi 26 juin 2017, 12h
8384	Association A Coeur Joie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du festival Europa Canat Junior	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Brèche	au droit de la MJC	Les vendredi 14 juillet 2017 et samedi 15 juillet 2017, de 16h à 19h
			une animation sera autorisée	Place Saint-Jean		Les lundi 17 juillet 2017 et mardi 18 juillet 2017, de 16h à 19h
						Les lundi 17 juillet 2017 et mardi 18 juillet 2017, de 17h à 18h
						Les vendredi 14 juillet 2017 et samedi 15 juillet 2017, de 17h à 18h
8385	Entreprise Idm Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Chemin de Montessuy	sur 100 m au Nord du chemin des Charbottes	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au mardi 3 juillet 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 100 m au Nord du chemin des Charbottes	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 100 m au Nord du chemin des Charbottes	
8386	Association Art Toupan	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation dans le cadre de Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Premier Film	au droit du n° 25	Le samedi 15 juillet 2017, de 14h à 20h30
8387	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Eugénie	sur 70 m, au Sud de la place du Château	A partir du samedi 1 juillet 2017 jusqu'au lundi 31 juillet 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8388	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des sondages	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Eugénie	sur 70 m au droit de la rue Pierre Bonnaud	A partir du samedi 1 juillet 2017 jusqu'au lundi 31 juillet 2017
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Pierre Bonnaud	sur 15 m à l'Est du cours Eugénie	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Eugénie	des deux côtés, sur 70 m au droit de la rue Pierre Bonnaud	
				Rue Pierre Bonnaud	des deux côtés, sur 15 m à l'Est du cours Eugénie	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8389	Association Quais du Polar	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Polar en vacances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Premier Film	au droit et en face du Hangar de l'Institut Lumière	Les vendredi 21 juillet 2017 et samedi 22 juillet 2017, de 7h à 22h
8390	Entreprise Sondalp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier et d'un dépôt de matériaux	la continuité du cheminement piétons sera en permanence maintenue au droit de l'emprise de chantier	Rue Marius Berliet	trottoir Est, au Sud de la rue Saint-Romain	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, sur les deux emplacements de stationnement au Sud de la rue Saint-Romain	
8391	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Raulin	trottoir Est, entre le n° 45 et le n° 41	Les lundi 3 juillet 2017 et mardi 4 juillet 2017
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'avenue Berthelot et la rue Professeur Grignard	Les lundi 3 juillet 2017 et mardi 4 juillet 2017, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre l'avenue Berthelot et la rue Professeur Grignard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Berthelot et la rue Professeur Grignard	Les lundi 3 juillet 2017 et mardi 4 juillet 2017
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité STOP et seront gérés par du personnel de l'entreprise		au débouché sur l'avenue Berthelot	Les lundi 3 juillet 2017 et mardi 4 juillet 2017, de 7h à 19h
8392	Entreprise Serfim T.I.C	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	Avenue Barthélémy Buyer	sur 80 m au Nord du n° 178	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017, de 23h50 à 5h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Sud/Nord, sur 80 m au Sud de la rue Frère Benoit	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Sud/Nord, sur 80 m au Nord du n° 178	
					sens Sud/Nord, sur 80 m au Sud de la rue Frère Benoit	
8393	Entreprise Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparations d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue de Saint-Cloud	au carrefour avec la rue Jacques Monod	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 4 août 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Est, sur 20 m au Nord de la rue Jacques Monod	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		Rue Jacques Monod côté impair, sur 20 m à l'Est de la rue de Saint-Cloud	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8394	Entreprise Serl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de recherches archéologiques sur la ZAC de l'industrie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Claudia	entre le quai Paul Sédallian et la rue Félix Mangini	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le quai Paul Sédallian et la rue Félix Mangini	
8395	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Aristide Briand	au droit de la place Aristide Briand	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 7h30 à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Gambetta		
				Rue Duguesclin		
			Place Aristide Briand	au droit de la place Aristide Briand	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017	
Cours Gambetta						
8396	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue à l'intérieur du couloir Bus en fonction de l'avancée du chantier	Cours Gambetta	sens Ouest/Est, entre la rue de Créqui et la rue Duguesclin	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Créqui	entre le cours Gambetta et l'avenue Félix Faure	
				Avenue Félix Faure	entre la rue Duguesclin et la rue de Créqui	
				Cours Gambetta	entre la rue Duguesclin et la rue de Créqui	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Créqui	entre le cours Gambetta et l'avenue Félix Faure	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Félix Faure	entre la rue Duguesclin et la rue de Créqui	
				Cours Gambetta		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Félix Faure	côté Nord, entre le cours Gambetta et la rue de Créqui (le long de la place Aristide Briand)	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
Rue de Créqui	côté Est, entre le cours Gambetta et l'avenue Félix Faure (le long de la place Aristide Briand)					
8397	Entreprise Ruiz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Quai Pierre Scize	sur le trottoir situé au droit des n° 81 à 83, un cheminement piétons sera matérialisé sur la chaussée	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au samedi 22 juillet 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des N° 81 / 82 / 83	
8398	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un réseau de Télécoms	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pierre Valdo	sur le trottoir situé à l'angle «Sud-Est» avec la rue Jeunet	Les lundi 26 juin 2017 et mardi 27 juin 2017, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 10 m à l'angle «Sud-Est» avec la rue Jeunet	
8399	Direction départementale de la sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une visite officielle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Zimmermann	des 2 côtés, entre la rue Etienne Rognon et la rue Raoul Servant	Le lundi 26 juin 2017, de 10h à 15h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8400	Entreprise Serl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de recherches archéologiques sur la zac de l'industrie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Claudy	entre le Quai Paul Sédallian et la rue Félix Mangini	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le Quai Paul Sédallian et la rue Félix Mangini	
8401	Entreprise Fc Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pailleron	sur 8 m, en face de l'immeuble, situé au n° 11	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au mercredi 26 juillet 2017
8402	Entreprise Monin Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL confluence	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Cuirassiers	des 2 côtés, sur 20 m au Sud de la rue du Docteur Bouchut	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 21 juillet 2017
						A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 21 juillet 2017, de 7h à 17h
8403	Entreprise Prowar Industrie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bonnel	sur 15 m au droit du n° 23	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au mercredi 26 juillet 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m au droit du n° 23	
8404	Entreprise Sarl Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Carnot	sur 20 m au droit du n° 16	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
8405	Entreprise Cogepa Dm Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Trion	sur 6 m au droit du n° 69	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au mardi 4 juillet 2017
8407	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 50 m au Sud de la rue Desaix	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au mardi 4 juillet 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
8408	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de France Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Professeur Florence	sur 15 m au droit du n° 1	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
8409	Entreprise Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Garibaldi	voie Ouest, partie comprise entre la rue Tronchet et le n° 66	Les mardi 27 juin 2017 et mardi 4 juillet 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		voie Ouest, partie comprise entre la passage Cazenove et le n° 66	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		partie comprise entre la rue Tronchet et le cours Vitton	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8410	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création de quai bus	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Aqueducs	des deux côtés de la chaussée sur 30 m au droit du n° 73 sur 30 m au droit du n° 73	A partir du jeudi 29 juin 2017 jusqu'au mardi 18 juillet 2017
8411	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Trion	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 8	Les jeudi 29 juin 2017 et vendredi 30 juin 2017, de 7h30 à 17h30
8412	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Sèze	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Ney et le Boulevard des Brotteaux	A partir du mardi 27 juin 2017 jusqu'au mardi 4 juillet 2017
				Rue Bossuet	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 124 et le n° 130	
				Rue Professeur Weill		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Sèze	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Ney et le Boulevard des Brotteaux	A partir du mardi 27 juin 2017 jusqu'au mardi 4 juillet 2017
				Rue Professeur Weill		
Rue Bossuet	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 124 et n° 130					
8413	Entreprise Héra Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Capucins	sur 10 m au droit des immeubles situés aux n° 2 à 4	Le vendredi 30 juin 2017, de 8h à 17h
8414	Entreprise Labalec Benjamin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions (évacuation de gravats à l'aide d'une goulotte)	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	côté impair (Nord), sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 63	A partir du jeudi 6 juillet 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017, de 7h à 19h
8415	Entreprise Levms Se	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacquard	sur 15 m, au droit du n° 33	A partir du mercredi 28 juin 2017 jusqu'au vendredi 28 juillet 2017
8416	Entreprise Rénovation de l'Europe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Anges	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 40	A partir du mercredi 28 juin 2017 jusqu'au mercredi 26 juillet 2017
8417	Entreprise Eiffage route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de parking dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	sur 20 m, entre le n° 16 et 18	A partir du mercredi 28 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
8418	Entreprise Fourneyron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la piste cyclable sera interrompue	Avenue Jean Jaurès	trottoir Est, entre la rue Jayet et la contre-allée Nord de la place Jean Jaurès	A partir du mercredi 28 juin 2017 jusqu'au mercredi 19 juillet 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, entre le n° 145 et la contre-allée Nord de la place Jean Jaurès	
			un cheminement piétons sera maintenu le long de l'emprise de chantier		trottoir Est, entre la rue Jayet et la contre-allée Nord de la place Jean Jaurès	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8419	Entreprise Constructel énergie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Route de Vienne	de 09h à 16h, sur 30 m de part et d'autre de la rue de Toulon	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017
				Rue de Toulon	entre le n° 8 et la route de Vienne	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Route de Vienne	de 09h à 16h, sur 30 m de part et d'autre de la rue de Toulon	
					entre le n° 8 et la route de Vienne	
		le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Toulon	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 8 et la route de Vienne		
8420	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Docks	côté impair, sur 10 m au droit du n° 27	A partir du jeudi 29 juin 2017 jusqu'au mardi 4 juillet 2017
				Rue du Four à Chaux	côté pair, sur 10 m au droit des n° 4 et n° 6	
				Rue des Docks	côté pair, sur 10 m au droit du n° 34	
8421	Service départemental et métropolitain d'incendie et de secours	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une inauguration	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police	Rue Smith	partie comprise entre le cours Suchet et la rue Dugas Montbel, sauf accès taxis, parking et riverain	Le vendredi 30 juin 2017, de 17h45 à 21h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, partie comprise entre le cours Suchet et la rue Dugas Montbel	Le vendredi 30 juin 2017, de 8h à 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	des deux côtés, partie comprise entre les n° 27 et la rue Smith	
8422	Entreprise Engie Ineo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Brest	entre le n° 44 et le n° 54	A partir du jeudi 29 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 9h à 16h
8423	La Métropole de Lyon et des entreprises adjudicataire du marché	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation de tous véhicules sera interdite sauf riverains	Montée Saint-Barthélémy	entre la place Saint-Paul et la place de l'Antiquaille	A partir du lundi 3 juillet 2017, 8h30, jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, 16h30
			la circulation des cycles sera interdite même pour les riverains		dans le sens de la descente entre la place Saint-Paul et la place de l'Antiquaille	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		de part et d'autre du tronçon de rue compris entre le n° 30 et l'accès au n° 40	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite		entre la place Saint-Paul et le n° 5	
			et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»		au droit de l'emprise de chantier situé au n° 43	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	des deux côtés de la chaussée					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8424	Entreprise Ab réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibres optiques	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Rue Grôlée	côté pair, sur 10 m au droit du n° 2	A partir du jeudi 29 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 7h à 16h30
8425	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Paul Santy	chaussée Sud, sur 30 m de part et d'autre de la rue Varichon	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite (sauf samedi et dimanche)	Rue Varichon	sens Sud/Nord, entre la rue de la Concorde et l'avenue Paul Santy	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Paul Santy	chaussée Sud, sur 30 m de part et d'autre de la rue Varichon	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Sud, sur 20 m au droit du n° 40	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
8426	Entreprise Fourneyron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Mermoz	côté impair, au droit du n° 19	A partir du mercredi 28 juin 2017 jusqu'au mercredi 19 juillet 2017
			un cheminement piétons de 1m40 sera maintenu	Avenue Jean Jaurès	trottoir Nord, au droit du n° 19	
			un cheminement piétons sera maintenu le long de l'emprise de chantier		trottoir Est, entre la rue Jayet et la contre-allée Nord de la place Jean Jaurès	
8427	Entreprise Opere	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Maximin	côté impair, sur 15 m au droit du n° 35	Le vendredi 30 juin 2017
8428	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau pluviale	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Docteur Horand	sur 20 m au droit du n° 8	A partir du mercredi 28 juin 2017 jusqu'au lundi 3 juillet 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 8	
8429	Entreprise Eiffage route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Jeanne d'Arc	entre la rue Saint-Isidore et la rue Jules Verne	Le vendredi 30 juin 2017, de 9h à 16h
				Rue Amiral Courbet	entre la rue Lamartine et la rue Jeanne d'Arc	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Jeanne d'Arc	entre la rue Saint-Isidore et la rue Jules Verne	
				Rue Amiral Courbet	entre la rue Lamartine et la rue Jeanne d'Arc	
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Jeanne d'Arc	au débouché sur la rue Lamartine	
			Rue Jeanne d'Arc	au débouché sur la rue Saint-Isidore		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8430	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée et balisée par du personnel de l'entreprise MLTM au droit du véhicule de levage et des camions d'approvisionnement du chantier	Allée d'Italie	(sur la place)	Le mercredi 28 juin 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules de l'entreprise MLTM sera autorisée à circuler sur la voie piétonne		(sur la place) l'accès à la place sera autorisé par la rue de Saint-Cloud	
			le stationnement sera autorisé pour un véhicule de levage et un camion d'approvisionnement du chantier		(sur la place)	
8431	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Boissac	côté pair, sur 10 m en face du bâtiment situé au n° 9	Le vendredi 30 juin 2017, de 7h30 à 16h30
8432	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Garibaldi	sur 20 m, de part et d'autre de la rue d'Arménie	A partir du samedi 1 juillet 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue d'Arménie	entre la rue Garibaldi et la rue André Philip	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés, entre la rue Garibaldi et la rue André Philip	
8433	La Métropole de Lyon et les entreprises adjudicataires du marché	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de reprise de pavage sur chaussée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Burdeau	côté impair (Nord), sur 20 m entre le n° 41 et la montée Saint-Sébastien	A partir du jeudi 29 juin 2017, 8h, jusqu'au lundi 31 juillet 2017, 16h30
8434	Entreprise Serfimtic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	côté pair, sur 5 m au droit du n° 50	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017, de 7h30 à 16h30
8435	Entreprise Rhône Alpes extérieur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Rochaix	sur 15 m, au droit du n° 77	Le lundi 3 juillet 2017
8436	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Claude Farrère	sur 30 m, au droit du n° 27	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au mercredi 19 juillet 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 27	
8437	Entreprise Mercier manutention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnement libérées	Rue Janin	entre le n° 3 et le n° 7	Le vendredi 30 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 3 et le n° 7	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8438	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Place Pierre Renaudel		A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 4 août 2017
8439	Entreprise Tln nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le nettoyage de vitrerie à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite sur le trottoir	Avenue Georges Pompidou	côté pair, sur 40 m au droit du n° 40	A partir du jeudi 29 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 6h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	côté pair, sur 20 m au droit du n° 98	
8440	Entreprise Tln nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le nettoyage de vitrerie à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite sur le trottoir	Rue Baraban	côté pair, sur 20 m au droit du n° 98	Le lundi 3 juillet 2017, de 6h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Georges Pompidou	côté pair, sur 40 m au droit du n° 40	
				Rue Baraban	côté pair, sur 20 m au droit du n° 98	
8441	Entreprise Patrice Ferrando	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Molière	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 35	Le vendredi 30 juin 2017, de 7h à 19h
8442	Entreprise Paralu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Paralu	Boulevard Jules Carteret		Le lundi 3 juillet 2017, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18			
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
8443	L'Université Jean Moulin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de dépose de kakémonos en façade au moyen d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'Université	Cours Albert Thomas	trottoir Sud, sur 10 m au droit du n° 2	Les jeudi 29 juin 2017 et vendredi 30 juin 2017, de 9h à 17h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour un véhicule nacelle sur trottoir	Rue Professeur Rollet	trottoir Ouest, sur 10 m au droit du n° 2 / sur 10 m au droit du n° 8 / entre les n° 28 et 30	
				Cours Albert Thomas	trottoir Ouest, sur 10 m au droit du n° 2 / sur 10 m au droit du n° 8 / entre les n° 28 et 30 / entre les n° 22 et 24	Les jeudi 29 juin 2017 et vendredi 30 juin 2017
8444	Entreprise 2Bclim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bât d'Argent	sur 7 m au droit des n° 1 à 16	A partir du mercredi 28 juin 2017 jusqu'au jeudi 27 juillet 2017
8445	Entreprise Egba	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sainte-Catherine	entre la rue Sainte-Marie des Terreaux et la rue Romarin	Le vendredi 30 juin 2017, de 8h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée située au droit du n° 11	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8446	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bellecombe	sur 15 m au droit du n° 83	Le samedi 1 juillet 2017
8447	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Mercier lors des opérations de levage	Rue Jaboulay	trottoir Est, sur 30 m au droit du n° 25	Le vendredi 30 juin 2017, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 25 (sur la zone de livraisons)	
8448	Entreprise Essentiel travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un monte meuble	la circulation des piétons sera interdite	Rue Lanterne	au droit du n° 26, sous le monte-matériaux durant les phases de levage	Le lundi 3 juillet 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Longue et la rue de la Platière	
			la pose d'une benne sur la chaussée sera autorisée		sur la chaussée au droit du n° 26	
8449	Entreprise Cir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	sur 15 m, en face de l'immeuble situé au n° 15 (côté terre plein central)	Le lundi 3 juillet 2017, de 7h à 19h
8450	Entreprises Eiffage Energie Thermie et Reso ² Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur la réseau de chauffage urbain pour le SYTRAL C3	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Tête d'Or	entre le cours Lafayette et la rue Juliette Récamier	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 28 juillet 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Cours Lafayette	côté Nord, sur 30 m à l'Est de la rue Tête d'Or	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tête d'Or	des deux côtés de la chaussée entre le cours Lafayette et la rue Juliette Récamier	
8451	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs	la circulation des véhicules autorisés sera interdite à l'intérieur du couloir bus à contresens lors des interventions de l'entreprise Asten	Avenue Jean Jaurès	sens Nord/Sud, entre le n° 82 la rue de Chevreur	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 21 juillet 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Chevreur	entre le n° 56 et l'avenue Jean Jaurès	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Jean Jaurès	entre la rue de Chevreur et le n° 82	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreur	entre la rue de Chevreur et le n° 82	
				Avenue Jean Jaurès	côté pair, entre la rue de Chevreur et le n° 82	
Rue Chevreur	côté pair, entre le n° 56 et l'avenue Jean Jaurès	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 21 juillet 2017, de 7h30 à 16h				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8452	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Tronchet	sur 30 m entre le n° 8 et l'avenue Maréchal Foch	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair (Sud), sur 30 m entre le n° 8 et l'avenue Maréchal Foch	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017
8453	Entreprise Elecpro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Elecpro chargé de l'exécution des travaux	Rue Jean Sarrazin	trottoir Ouest, au droit du bâtiment Saint-Shurgard	Le lundi 3 juillet 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest, au droit du bâtiment Saint-Shurgard	
8454	Entreprise Gauthy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement et de branchements GRDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Vendôme	entre la rue Duquesne et la place Puvis de Chavannes	Le lundi 26 juin 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Puvis de Chavannes	entre le n° 4 et la rue de Créqui	
				Rue de Créqui	entre le n° 61 et 48	
				Rue Vendôme	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Duquesne et la place Puvis de Chavannes	
				Rue de Créqui	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 61 et 48	
			Place Puvis de Chavannes	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 4 et la rue de Créqui		
8455	Entreprise Sas Picq	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Passet	côté impair, sur 6 m au droit du n° 13	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au mardi 18 juillet 2017
8456	Entreprise Construtel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de réseaux gaz	la circulation des cycles sera interdite sur la bande cyclable	Rue Bonnard	dans les deux sens, entre le cours Richard Vitton et la rue Antoinette	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au lundi 31 juillet 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Richard Vitton	entre le n° 8 et la rue Bonnard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bonnard	entre la rue Antoinette et le cours Vitton	
				Cours Richard Vitton	côté pair, entre le n°6 et la rue Bonnard	
Rue Bonnard	des deux côtés, entre le cours Richard Vitton et la rue Antoinette					
8457	Lycée la Martinière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Gabriel Rambaud	côté Sud, entre la rue Thimonnier et la rue de la Martinière	Le lundi 3 juillet 2017, de 7h à 18h
8458	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'éclairage public	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Josephin Soulay	entre la rue Louis Thevenet et le n° 11	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 21 juillet 2017
				Rue Louis Thevenet	entre le n° 3 et la rue Josephin Soulay	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8459	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Chenavard	au carrefour avec la rue Longue	Le vendredi 30 juin 2017, de 8h à 16h
8460	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Richan	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 17	Le vendredi 30 juin 2017, de 8h à 17h
8461	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux de la Zac de l'Industrie	la circulation des véhicules deux roues sera interrompue dans les deux sens sur les bandes cyclables au droit du chantier	Quai Paul Sédallian	sur 30 m, au Sud de la rue Joannès Carret	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 28 juillet 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
8462	Entreprise Sci	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Lacroix	côté pair, sur 10 m au droit du n° 14	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au mardi 18 juillet 2017
8463	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Jules Ferry	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 15	A partir du vendredi 30 juin 2017 jusqu'au lundi 3 juillet 2017, de 8h à 17h
8464	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement sur le réseau télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Dumont d'Urville	partie comprise, entre la rue de Nuits et le n° 14 bis	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017, de 8h à 17h
8465	Entreprise Techni Service	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparations de persiennes à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Quai Antoine Riboud	sur 20 m, au droit du n° 5 (au droit du restaurant Saint-Trop)	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au mardi 4 juillet 2017
8466	la Métropole de Lyon - Direction des tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'une signalisation lumineuse	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai André Laspagne	sens «Sud/Nord», sur 100 m au droit du candélabre situé en face des n° 5/7	Le lundi 3 juillet 2017, de 9h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens «Sud/Nord», sur 200 m au Sud de la voie d'accès au tunnel de la Croix Rousse	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8467	La Métropole de Lyon - Entreprise Otis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions pour le compte de la Bourse du Travail	la circulation des piétons sera interdite	Rue Mazenod	trottoir Nord, entre la rue Voltaire et la rue de Créqui	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au mercredi 5 juillet 2017, de 9h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Voltaire et la rue de Créqui	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Voltaire et la rue de Créqui	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au mercredi 5 juillet 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8468	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée Nicolas de Lange	sur 20 m, au droit du n°11	A partir du lundi 3 juillet 2017, 7h30, jusqu'au jeudi 20 juillet 2017, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n°11	
8469	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange Télécom	la circulation des piétons sera interdite	Rue Chaponnay	trottoir pair, entre la rue Edison et la rue Créqui	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au mercredi 5 juillet 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Vendôme et la rue Créqui	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Edison	entre la rue Vaudrey et la rue Chaponnay	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au mercredi 5 juillet 2017, de 9h à 16h
				Rue Chaponnay	entre la rue Vendôme et la rue Créqui	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Edison	entre la rue Vaudrey et la rue Chaponnay	
	Rue Chaponnay	côté impair, entre le n° 67 et la rue Créqui	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au mercredi 5 juillet 2017, de 7h30 à 16h30			
8470	Entreprise Otis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions pour le compte de la Bourse du Travail	la circulation des piétons sera interdite	Rue Mazenod	trottoir Nord, entre la rue Voltaire et la rue de Créqui	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au mercredi 5 juillet 2017, de 9h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Voltaire et la rue de Créqui	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Voltaire et la rue de Créqui	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au mercredi 5 juillet 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8471	Entreprise Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Georges Pompidou	entre la rue de la Villette et le boulevard Marius Vivier Merle	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au lundi 7 août 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue de la Villette et le boulevard Marius Vivier Merle	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8472	Entreprise Résurgence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maurice Flan-din	sur 15 m, au droit du n° 131	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au mercredi 12 juillet 2017
8473	Entreprise Ferraris	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 1	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au mercredi 5 juillet 2017
8474	Entreprise Inéo réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Bonne	entre la sortie de la Trémie et le boulevard Marius Vivier Merle	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au lundi 7 août 2017, de 9h à 16h
8475	Entreprise Axione	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur des chambres France Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Paul Bert	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017, de 21h à 1h
				Rue Paul Bert	sur 20 m, de part et d'autre du boulevard Marius Vivier Merle	
8476	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Dugas Montbel	sur 50 m, au droit du n° 12	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 4 août 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 50 m au droit du n° 12	
8477	Entreprise Hera assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Lacassagne	sur 10 m, au droit du n° 48	Le lundi 3 juillet 2017, de 8h à 17h
8478	Entreprise Derichebourg propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Quai Saint-Vincent	sur le trottoir au droit de la façade du n° 6	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au mercredi 5 juillet 2017, de 7h30 à 17h30
			la circulation des piétons sera interdite		sur le trottoir situé au droit de la façade du n° 6, au droit de la nacelle élévatrice de personnes	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit de la façade du n° 6	
8479	Entreprise Ab réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre câble, fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jules Courmont	sur 10 m, au droit du n° 2	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au mardi 4 juillet 2017, de 7h à 17h
8480	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Paul Bert	trottoir impair, sur 30 m en face du n° 162	Le mardi 4 juillet 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, au droit du n° 162	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m en face du n° 162	Le mardi 4 juillet 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8481	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée	Rue Servient	entre la rue de Créqui et la rue Vendôme	A partir du mardi 4 juillet 2017 jusqu'au jeudi 6 juillet 2017, de 9h à 16h
8482	Entreprise Bme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau de télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Burdeau	au droit des trappes d'accès aux chambres du réseau de télécoms situées dans le carrefour avec la montée des Carmélites	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017, de 8h30 à 17h30
8483	Entreprise Bodet Sa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur enseigne à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Rue du Président Edouard Herriot	trottoir impair, sur 10 m au droit du n° 91	Le mardi 4 juillet 2017, de 9h à 12h
8484	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le service Voirie Mobilité Patrimoine de la Métropole de Lyon	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue de Ménival Rue Joliot Curie Avenue de Ménival Rue Joliot Curie Avenue de Ménival	sur 30 m au Sud de la rue Nicolas Sicard, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé sur 50 m à l'Ouest de la rue de Ménival, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé sur 30 m au Sud de la rue Nicolas Sicard sur 50 m à l'Ouest de la rue de Ménival sur 50 m à l'Ouest de la rue de Ménival, station Bluely comprise sur 30 m au Sud de la rue Nicolas Sicard	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017
8485	Entreprise Quaduc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des piétons sera interdite alternativement la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Pont Kitchener Marchand	trottoir Nord et trottoir Sud	A partir du mardi 4 juillet 2017 jusqu'au mercredi 5 juillet 2017, de 9h à 16h
8486	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de la Martinière Place Tobie Robatel Quai Saint-Vincent Montée de la Butte Quai Saint-Vincent Quai Saint-Vincent Rue de la Martinière	au droit des n° 16 à 20 au droit des n° 6 et 6 bis au droit des n° 1 et 2 au droit des n° 49 à 53 au droit des n° 6 et 6 bis, sous la nacelle élévatrice de personnes lors des phases de chantier au droit des n° 16 à 20	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017, de 8h30 à 16h30 A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017, de 7h30 à 17h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8486	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Saint-Vincent	au droit des n° 49 à 53, sous la nacelle élévatrice de personnes lors des phases de chantier	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017, de 7h30 à 17h30
				Montée de la Butte	au droit des n° 1 et 2, sous la nacelle élévatrice de personnes lors des phases de chantier	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Tobie Robatel	sous la nacelle élévatrice de personnes lors des phases de chantier	
				Rue de la Martinière	au droit des n° 16 à 20, sous la nacelle élévatrice de personnes lors des phases de chantier	
				Montée de la Butte	au droit des n° 1 et 2	
				Place Tobie Robatel		
				Quai Saint-Vincent	au droit des n° 6 et 6 bis	
8487	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Réseau transport électrique	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Gazomètre	côté Est, sur 15 m au droit du bâtiment de transformateur EDF	A partir du mardi 4 juillet 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017, de 7h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8488	Entreprise Quadric	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des piétons sera interdite alternativement	Pont Kitchener Marchand	trottoir Nord et trottoir Sud	A partir du mardi 4 juillet 2017 jusqu'au mercredi 5 juillet 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
8489	Entreprise Serfimtic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de télécoms	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue Mourguet	au droit du n° 12	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017, de 0h à 7h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Avenue du Doyenné	au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de télécoms situées au n° 6	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017, de 0h à 7h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Fulchiron	au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de télécoms situées dans le carrefour avec le pont Bonaparte	
8490	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	La grue autoportée de l'entreprise EGM sera autorisée	Avenue Jean Jaurès	trottoir Ouest, entre le n° 72 et n° 76	Le mardi 4 juillet 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 72 et n° 76	
			un cheminement spécifique sera aménagé sur les emplacements de stationnement		côté Ouest, entre le n° 72 et n° 76	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8491	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée et balisée par du personnel de l'entreprise MLTM au droit du véhicule de levage et des camions d'approvisionnement du chantier	Allée d'Italie	(sur la place)	Le mardi 4 juillet 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules de l'entreprise MLTM sera autorisée à circuler sur la voie piétonne		(sur la place) l'accès à la place sera autorisée par la rue de Saint-Cloud	
			le stationnement sera autorisé pour un véhicule de levage et un camion d'approvisionnement du chantier		(sur la place)	
8492	Entreprise Tp Dauphinois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Fulchiron	sur 30 m au droit de l'immeuble situé au n° 35	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8493	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Quai Rambaud	sous la pile Auto-pont	A partir du mercredi 5 juillet 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017, de 21h à 6h
				Cours de Verdun Rambaud	entre le quai Rambaud et la rue Claudius Collonge	
				Quai Rambaud	au carrefour avec le cours Verdun Rambaud	
					voie d'accès à la Trémie de Perrache n°6	
8494	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Notre Dame	sur 30 m entre le n° 29 et 33	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 21 juillet 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Est), sur 30 m entre le n° 29 et 33	
8495	Entreprise Icmic Maxilivres	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite	Rue Victor Hugo	sur 10 m, au droit du n° 23	Le mercredi 5 juillet 2017, de 7h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8496	Entreprise Romera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'enlèvement d'une machine de nettoyage pour le pressing de Confluence	la circulation des véhicules sera interdite	Cours Charlemagne	sens Nord/Sud, entre le quai Antoine Riboud et la rue Montrouchet	Le mercredi 5 juillet 2017, de 0h à 2h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée		sens Nord/Sud, au droit du n° 112	
8497	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bellecombe	sur 30 m entre le n° 75 et la rue Germain	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au mercredi 12 juillet 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Est), sur 30 m entre le n° 75 et la rue Germain	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8498	La Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation	la circulation des véhicules sera interdite	Place de la Comédie		Le vendredi 30 juin 2017, de 19h30 à 1h
8499	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau de télécoms	la circulation des piétons sera interdite	Place Louis Chazette	sur le trottoir situé au droit du n° 1, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au lundi 17 juillet 2017, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite		dans la voie d'accès située au droit du n° 1, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
8501	La Métropole de Lyon / Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise au clignotant du carrefour à feux	la signalisation lumineuse tricolore sera mise à l'orange clignotant	Passage Magellan	au carrefour avec le cours Charlemagne	A partir du mercredi 28 juin 2017, 0h, jusqu'au samedi 30 septembre 2017, 0h
8502	L'établissement Simple Food	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	côté impair, sur 4,80 m au droit du n° 67	A partir du jeudi 29 juin 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
8503	Entreprise Serl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de deux emplacements PMR dans le cadre du réaménagement de la Zac des Girondins	le stationnement des véhicules sera autorisé pour des véhicules dont les utilisateurs sont munis de carte GIC ou GIG	Rue Pré Gaudry	sur 2 emplacements face au n° 41	A partir du mardi 27 juin 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 12 m face au n° 41	
8504	Entreprise Charvet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de panneau de signalisation	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Casimir Périer	sur 20 m, à l'Ouest du cours Charlemagne	Le vendredi 30 juin 2017, de 8h à 12h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Quai François Barthélémy Arlès Dufour		
8505	Entreprise Fourneyron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Repos	au droit du n° 8	Le vendredi 30 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m au droit du n° 8	
8506	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Pierre Termier	sens Ouest / Est, sur 40 m au droit du n° 4	Les jeudi 29 juin 2017 et vendredi 30 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
8507	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Eugène Deruelle	sur 15 m, au droit du n° 41	Le vendredi 30 juin 2017, de 7h à 12h
8508	Entreprise Opere	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Maximin	côté pair, sur 15 m en face du n° 35	Le vendredi 30 juin 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8509	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	sur 10 m, au droit du n° 48	Le lundi 3 juillet 2017, de 8h à 17h
8510	Entreprise Ariane Naegelen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Castors	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 64	Le samedi 1 juillet 2017, de 8h à 20h
8511	Entreprise Engie Ineo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Ampère		A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au mercredi 5 juillet 2017, de 9h à 16h
				Rue Henri IV	entre la rue de Condé et la rue Franklin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	entre le n° 25 et le n° 27	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au mercredi 5 juillet 2017
8512	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la giration et la manoeuvre d'engins de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	côté pair, sur 15 m au droit du n°26	A partir du samedi 1 juillet 2017 jusqu'au lundi 31 juillet 2017
8513	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Dugas Montbel	sur 30 m, au droit du n° 12	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Jussieu	entre la rue Grôleée et la rue du Président Carnot	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dugas Montbel	des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 12	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017
				Rue de Jussieu	des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 3	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017
8514	Entreprise Folghera et Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un monte matériaux	la circulation des piétons sera interdite	Cours Franklin Roosevelt	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 15	Le lundi 3 juillet 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8515	Association Quartier Capucins/ Carré Romarin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la piétonisation du quartier du bas des pentes	la circulation d'un petit train touristique Lyon City Tram sera autorisée à circuler	Dans les rues mentionnées à l'article 1 du présent arrêté		Le samedi 1 juillet 2017, de 13h à 19h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Puits Gaillot		Le samedi 1 juillet 2017, de 13h à 20h
				Rue Donnée		
				Place du Griffon		
				Rue Désirée		
				Rue Romarin		
				Rue Saint-Polycarpe		
				Rue Saint-Claude		
				Rue Terraille		
				Rue Sainte-Catherine	entre la rue Sainte-Marie des Terreaux et la rue Romarin	
Rue du Griffon						
Montée de la Grande Côte	entre la rue des Capucins et la rue René Leynaud	Le samedi 1 juillet 2017, de 13h à 20h				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8515	Association Quartier Capucins/ Carré Romarin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la piétonisation du quartier du bas des pentes	la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Capucins	(entre la rue des Capucins et la rue Terme)	Le samedi 1 juillet 2017, de 13h à 20h
				Rue de l'Abbé Rozier		
				Rue Coysevox		
				Rue René Leynaud		
				Rue Sergent Blandan		
				Rue Coustou		
				Impasse Saint-Polycarpe		
Petite Rue des Feuillants						
			la vitesse des véhicules des riverains sera limitée à 10 km/h	Dans les rues mentionnées à l'article 1 du présent arrêté		Le samedi 1 juillet 2017, de 12h à 21h
8516	La Boulangerie Henri Gay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Favorite	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 12	Le lundi 3 juillet 2017, de 7h à 19h
8517	Entreprise Polen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réhabilitation de réseau d'assainissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Part Dieu	côté impair sur 15 m au droit du n° 9	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au mercredi 5 juillet 2017, de 8h à 17h
8518	Entreprise Compotoir des Revêtements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	sur 5 m au droit du n° 193	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au jeudi 3 août 2017
8519	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de chambre télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Philippe de Lassalle	sur 15 m de part et d'autre de la rue Claude Joseph Bonnet	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 14 juillet 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 15 m de part et d'autre de la rue Claude Joseph Bonnet	
8520	Entreprise Proef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Pierre Scize	entre les n° 91 à 58, la circulation générale sera autorisée sur la voie réservée aux bus	Les lundi 3 juillet 2017 et mardi 4 juillet 2017, de 19h à 6h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de télécoms située au droit du n° 74	
					sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de télécoms située au droit du n° 70/71	
					sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de télécoms située au droit du n° 61	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8520	Entreprise Proef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Pierre Scize	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de télécoms située au droit du n° 60 sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de télécoms située au droit du n° 60 à 58	Les lundi 3 juillet 2017 et mardi 4 juillet 2017, de 19h à 6h
8521	Librairie Les Biblios	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un apéritif	l'installation de 2 tables sera autorisée	Rue Cuvier	au droit du n° 34	Le samedi 1 juillet 2017, de 11h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 34 sur la zone de desserte	Le samedi 1 juillet 2017, de 10h à 19h
8522	Entreprise Gauthy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Chemin de Choulans	sur 30 m au droit du n° 157, la circulation sera maintenue en permanence dans les deux sens de circulation, sans alternat	A partir du lundi 3 juillet 2017, 8h30, jusqu'au mardi 18 juillet 2017, 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m au droit du n° 157	
8523	La Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'accueil d'une personnalité	l'arrêt d'un véhicule sera autorisé	Boulevard Marius Vivier Merle	sur le parvis, au droit des n° 10 et 12	Le lundi 3 juillet 2017, de 10h à 12h
8524	La Préfecture du Rhône - Section Taxis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'épreuves pratiques de taxis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	côté Préfecture, sur 30 m à l'Est du cours de la Liberté, sur les 5 emplacements consécutifs	A partir du mercredi 5 juillet 2017 jusqu'au vendredi 21 juillet 2017, de 7h30 à 18h30
8525	Entreprise Elagage la Bonne Taille	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Cardinal Gerlier	sur 150 m sur le trottoir impair à l'Ouest de la montée de Loyasse	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»		sur 150 m à l'Ouest de la montée de Loyasse	
8526	Entreprise Fondasol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antoinette	entre le n° 3 et le n° 5	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017
8527	Entreprise Tln Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le nettoyage de vitrerie à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite sur le trottoir	Rue Baraban	côté pair, sur 20 m au droit du n° 98	Le lundi 3 juillet 2017, de 6h à 18h
				Avenue Georges Pompidou	côté pair, sur 40 m au droit du n° 40	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	côté pair, sur 20 m au droit du n° 98	
				Avenue Georges Pompidou	côté pair, sur 40 m au droit du n° 40	
8528	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau de télécoms	la circulation des véhicules sera interdite	Place Louis Chazette	dans la voie d'accès située au droit du n° 1, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au lundi 17 juillet 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8529	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	Avenue Sidoine Apollinaire	sur 40 m, de part et d'autre de la rue Gorge de Loup	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au mercredi 5 juillet 2017, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
8530	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Docteur Horand	sur 20 m au droit du n° 8	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 8	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8531	Entreprises Razel Bec, Guintoli, Coiro et Stal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 Sytral	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Lafayette	partie comprise entre la rue Garibaldi et le boulevard Marius Vivier Merle	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 28 juillet 2017, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair (Sud) partie comprise entre la rue Garibaldi et le boulevard Marius Vivier Merle	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
8532	Entreprise Sondalp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Trois Septembre 1944	côté pair, sur 4 m au droit du n° 10	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017
8533	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Tourville	sur 40 m au droit du n° 8	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 21 juillet 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre du n° 8	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8534	L'Auditorium de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de spectacles	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	entre les n°82 et 84	A partir du mercredi 5 juillet 2017, 7h, jusqu'au jeudi 13 juillet 2017, 0h
8535	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue Paul Chenavard	sur la voie réservée au bus située au droit de la rue Longue	A partir du mardi 4 juillet 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, de 7h30 à 17h30
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Longue	entre la rue Chavanne et la rue Paul Chenavard, de part et d'autre de la zone de travaux	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8535	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Longue	entre la rue Chavanne et la rue Paul Chenavard, l'accès des véhicules de sécurité sera possible en permanence	A partir du mardi 4 juillet 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, de 7h30 à 17h30
8536	Entreprise Centrale Française de Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tissot	côté impair, sur 15 m en face du n° 20 (sur la zone de livraison)	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au mercredi 12 juillet 2017
8537	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Berjon	côté pair, sur 20 m au droit du n° 24	A partir du mardi 4 juillet 2017 jusqu'au mardi 18 juillet 2017
			un pont lourd sera positionné sur les fouilles, hors périodes d'activités du chantier afin de préserver le cheminement piétons		trottoir Ouest, au droit du n° 24	
8538	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Belfort	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 32 et 61	A partir du mardi 4 juillet 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017
8539	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	côté impair, sur 10 m au droit du n° 33	Le mercredi 5 juillet 2017, de 8h à 17h
8540	Entreprise Alain Le Ny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général Gouraud	côté pair, sur 12 m au droit du n° 4	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au dimanche 30 juillet 2017
8541	Entreprise Romera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'enlèvement d'une machine de nettoyage pour le pressing de Confluence	la circulation des véhicules sera interdite	Cours Charlemagne	sens Nord/Sud, entre le quai Antoine Riboud et la rue Montrochet	Le mercredi 5 juillet 2017, de 0h à 2h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée		sens Nord/Sud, au droit du n° 112	
8542	Entreprise Keolis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une campagne de sensibilisation	le stationnement d'un véhicule TCL sera autorisé	Place Charles Béraudier		Le vendredi 28 juillet 2017, de 13h à 21h
						Les jeudi 13 juillet 2017 et vendredi 21 juillet 2017, de 13h à 21h
8543	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue François Dauphin	sur 40 m au droit du n° 16	Le jeudi 6 juillet 2017, de 8h30 à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Auguste Comte et la rue de la Charité	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur la chaussée			
8544	Entreprise Guerard Alexandre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Albert Thomas	côté impair, sur 20 m au droit du n° 131	Les jeudi 6 juillet 2017 et vendredi 7 juillet 2017, de 7h à 22h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8545	Entreprise Com'Potes de Prod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'animations dans le cadre de Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lemot	au droit du n° 16 sur 3 emplacements	Le mardi 18 juillet 2017, de 13h à 22h
				Rue Jangot	en face du n° 13 sur 3 emplacements	Le mercredi 26 juillet 2017, de 13h à 22h
			une animation sera autorisée	Place Mazagran		Le mercredi 26 juillet 2017, de 19h30 à 20h45
				Place Colbert		Le mardi 18 juillet 2017, de 19h30 à 20h45
8546	Entreprise Axi-mum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 20 m de part et d'autre de la rue Paul Bert	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au jeudi 31 août 2017, de 9h à 16h
					sur 20 m de part et d'autre de la rue Desaix	A partir du mardi 27 juin 2017 jusqu'au mercredi 30 août 2017, de 9h à 16h
				Rue des Cuirassiers	sur 20 m de part et d'autre de la rue Desaix	
				Boulevard Marius Vivier Merle	sur 20 m de part et d'autre de l'avenue Georges Pompidou	
Rue Paul Bert	sur 20 m de part et d'autre de la rue des Cuirassiers					
8547	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	entre la rue Servient et l'avenue Georges Pompidou	A partir du jeudi 29 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017, de 21h à 6h
8548	Musée des Tissus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté impair, entre le n° 21 et le n° 23	Le jeudi 6 juillet 2017, de 7h à 19h
8549	Entreprise Fonda-conseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Pinel	côté pair, sur 20 m au Sud de la rue de la Balme	A partir du jeudi 6 juillet 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017, de 7h30 à 17h
8550	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de l'Université	entre le n° 46 et le n° 50	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 46 et le n° 50	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017
8551	Entreprise Mdtip	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Paul Santy	sens Ouest/Est, sur 20 m au droit du n° 203	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 203	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8552	Entreprise Sade Cgth	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de bouche de lavage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Lieutenant Colonel Girard	entre la rue Commandant Ayasse et l'avenue Leclerc	A partir du lundi 3 juillet 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Domer	côté pair sur 10 m au droit du n° 24	
				Rue Jean Marie Chavant	côté impair, entre le n° 7 et le n° 9	
				Rue Pasteur	côté impair, entre le n° 73 et le n° 75	
Rue Lieutenant Colonel Girard	entre l'avenue Leclerc et la rue Commandant Ayasse					
8553	Entreprise Elecpro Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors de l'exécution du chantier	Rue de Cronstadt	trottoir Sud au droit du n° 6	Le lundi 3 juillet 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 6	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée au droit du n° 6	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8554	Entreprise Million	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage à l'aide d'une grue automotrice de type MK 88	la circulation des piétons sera interdite	Place Bellecour	sur le trottoir situé, au droit du n° 35, lors des phases de levage des charges	Le vendredi 7 juillet 2017, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud-Nord, dans la contre-allée située, entre la rue Paul Lintier et la rue Colonel Chambonnet	Le vendredi 7 juillet 2017, de 9h à 14h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la contre-allée Ouest, sur 30 m au droit du n° 35	Le vendredi 7 juillet 2017, de 7h30 à 17h30
8555	Entreprise Lyon Coffres	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'évacuation de coffres forts	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Villette	sur 20 m, au droit du n° 20 (sur les emplacements Taxis)	Le vendredi 7 juillet 2017, de 8h à 16h
8556	Entreprise Sas Lyon 3 Bis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux	Boulevard Jean XXIII	au droit du n° 74	A partir du mardi 27 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, au droit du n° 74	

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des Déplacements Urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30.

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

Délégation Générale aux Ressources Humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Vuillet	Virginie	Rédacteur	Titulaire	6/6/2017	Musée des Beaux-Arts	Recrutement par mutation
Braun	Sébastien	Ingénieur	Titulaire	12/6/2017	Sports	Recrutement par mutation
Belaggoune	Fatima	Responsable unité carrière	Titulaire	27/4/2017	Enfance	Recrutement par mutation
Azencot	Céline	Puéricultrice classe normale	Stagiaire	1/6/2017	Enfance	Nomination stagiaire
Chenevier	Christophe	Adjoint du patrimoine	Stagiaire	9/5/2017	Bibliothèque	Nomination stagiaire catégorie C
Bouزيد	Amel	Adjoint technique	Stagiaire	15/3/2017	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Ghali	Taoufik	Adjoint technique	Stagiaire	8/6/2017	Sports	Nomination stagiaire catégorie C
Levy	Audrey	Rédacteur principal de 2ème classe	Titulaire	3/7/2017	Direction générale	Recrutement par voie de mutation
Clozel	Céline	Adjoint de patrimoine	Titulaire	1/6/2017	Bibliothèque municipale	Recrutement par voie de détachement
Charmassoncreus	Anne	Conservateur chef	Titulaire	1/7/2017	Bibliothèque municipale	Maintien en détachement
Allorge	Amanda	Agent technique principal 2ème classe	Titulaire	1/7/2017	Bibliothèque municipale	Maintien en détachement
Othmani	Fatima	Adjoint administratif	Non titulaire	5/6/2017	Aménagement urbain	Recrutement remplaçant
Lorenzato	Clémence	Technicien	Non titulaire	5/6/2017	Aménagement urbain	Recrutement remplaçant
Benabbou	Samir	Adjoint technique	Contractuel	7/6/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Benkacem	Abdelkrim	Adjoint technique	Contractuel	6/5/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Fellice	Anthony	Adjoint technique	Contractuel	1/4/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Fofana	Junior	Adjoint technique	Contractuel	1/5/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Fofana	Adams	Adjoint technique	Contractuel	8/5/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Fofana	Junior	Adjoint technique	Contractuel	24/5/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Fofana	Adams	Adjoint technique	Contractuel	10/6/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Frihi	El hadj	Adjoint technique	Contractuel	19/5/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Frihi	El hadj	Adjoint technique	Contractuel	27/5/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Frihi	El hadj	Adjoint technique	Contractuel	30/5/2017	Sports	Recrutement remplaçant
El tahriri	Yoann	Adjoint technique	Contractuel	17/5/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Ghali	Taoufik	Adjoint technique	Contractuel	1/6/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Montard	Nicolas	Adjoint technique	Contractuel	7/6/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Morel	Sylvain	Adjoint administratif	Contractuel	1/07/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Oriol	Vanessa	Adjoint technique	Contractuel	1/6/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Timoner	Lucas	Adjoint technique	Contractuel	30/5/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Trouilloud	Josselin	Adjoint technique	Contractuel	16/5/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Trouilloud	Josselin	Adjoint technique	Contractuel	31/5/2017	Sports	Recrutement remplaçant
El bahhaoui	Cherkaoui	Adjoint technique	Contractuel	1/5/2017	Immobilier	Recrutement remplaçant
Domergue	Claire	Adjoint administratif	Contractuel	20/5/2017	Mairie du 4ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Domergue	Claire	Adjoint administratif	Contractuel	29/4/2017	Mairie du 5ème arrondissement	Recrutement remplaçant

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Duez	Morgane	Adjoint administratif	Contractuel	7/6/2017	Mairie du 4ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Khanchouche	Sabrina	Adjoint administratif	Contractuel	1/5/2017	Bâtiments	Recrutement remplaçant
Sauvageon	Lydie	Adjoint administratif principal 2ème classe	Titulaire	1/6/2017	Mairie du 4ème arrondissement	Détachement inaptitude physique
Fleche	Laetitia	Adjoint administratif principal 2ème classe	Titulaire	1/6/2017	Emploi et compétences	Détachement inaptitude physique
Marchand	Severine	Adjoint administratif	Titulaire	1/6/2017	Emploi et compétences	Détachement inaptitude physique
Labbaci	Valérie	Adjoint administratif principal 2ème classe	Titulaire	1/6/2017	Mairie du 3ème arrondissement	Intégration directe
Gossin	Vincent	Ingénieur chef hors classe	Titulaire	1/7/2017	Sports	Maintien en détachement
Dufraissex	Emma	Adjoint administratif	Contractuel	1/5/2017	Bâtiments	Recrutement non titulaire complètement temps -partiel
Briztam	Abdou	Adjoint technique	Titulaire	1/5/2016	Sports	Arrêté rectificatif
Vandevelde	Aissa	Adjoint technique	Stagiaire	30/1/2017	Sports	Arrêté rectificatif
Messoussa	Malik	Adjoint technique	Titulaire	1/3/2016	Sports	Arrêté rectificatif

Centre Communal d'Action Sociale (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Gayet	Christine	Adjoint administratif principal 1ere classe	Titulaire	15/2/2017	CCAS	Intégration suite à détachement
Batal	Jalal	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	Contractuel	31/3/2017	CCAS	Recrutement remplaçant
Batal	Jalal	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	Contractuel	1/5/2017	CCAS	Recrutement remplaçant
Boukoubba	Farida	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	Contractuel	1/5/2017	CCAS	Recrutement remplaçant
El ouarrak	Redouane	Adjoint technique de 2ème classe	Contractuel	20/3/2017	CCAS	Recrutement remplaçant
El ouarrak	Redouane	Adjoint technique de 2ème classe	Contractuel	21/1/2017	CCAS	Recrutement remplaçant
Gschosmann	Pauline	Assistant socio-éducatif	Contractuel	15/3/2017	CCAS	Recrutement remplaçant
Hoang Ha	Phuong	Adjoint technique de 2ème classe	Contractuel	1/2/2017	CCAS	Recrutement remplaçant
Mathy-poisot	Jean-Christophe	Attaché principal	Contractuel	23/5/2017	CCAS	Recrutement remplaçant

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la Commande Publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr